



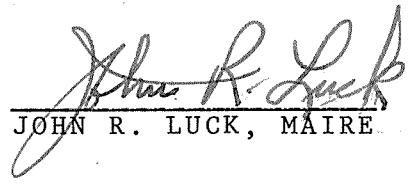
AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Robert Labine qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour amender le règlement numéro 358 de l'ancienne Ville de Gatineau afin d'exclure de la zone RB-14, les lots 22B-31 à 22B-37 inclusivement, canton de Templeton, et les incorporer à la zone RB-19 ainsi créée.

RESOLUTION NUMERO C-77-745:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que l'assemblée soit ajournée au 17 octobre 1977.

Adoptée unanimement.



JOHN R. LUCK, MAIRE



LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil Municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 17e jour du mois d'octobre 1977, à 20:00 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Yvon Morin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-746:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal des assemblées du Comité Administratif tenue les 5 et 12 octobre 1977, soit et est ratifié tel que présenté.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

- 10.- Gaston Clermont, Député du Comté de Gatineau - ouverture d'un centre de la Main d'Oeuvre du Canada à Gatineau.



RESCINDEE  
VOIR RÉSOLUTION

C-78-59  
*LJ*

RESOLUTION NUMERO C-77-747:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'ordonner qu'avant de combler toute fonction permanente devenue vacante à la suite de la retraite, de démission, de renvoi, de décès ou autres raisons, qu'un rapport soit soumis au Comité Administratif dans le but d'évaluer le poste et de décider si la fonction doit être maintenue.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-748:

ATTENDU QUE plusieurs résidences sur la rue Grenoble et l'Avenue Picardie, construites depuis plus de dix (10) ans, ont subi des refoulements d'égouts au courant de l'été 1977;

QUE le Directeur du Service des Travaux a fait rapport à l'effet quedes édifices à appartements situés sur chaque côté de la rue d'Auvergne, à l'intersection de l'Avenue Principale, sont branchés sur l'égout de la rue d'Auvergne et que les toitures et les terrains de stationnement s'égouttent également dans ce système d'égout;

QU'il existe également un problème sur le boulevard Archambault;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un virement de fonds d'un montant maximum de \$5,000.00 pour l'achat des matériaux nécessaires afin de permettre l'exécution des travaux ci-dessous mentionnés, par le service des Travaux Publics, à savoir:

- 1o.- De détacher les deux (2) puisards à l'intersection de la rue d'Auvergne et de l'Avenue Principale, de l'égout combiné et d'autoriser la construction d'un bout de ligne d'égout pour le déversement de l'égout pluvial à la rivière;
- 2o.- D'autoriser le débranchement du service d'égout privé du "Comptoir Familial" sur la rue Archambault pour ensuite le rébrancher au retour du système de pompage.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-749:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Travaux Publics à apporter des modifications à l'édifice sis au 17 de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur Pointe-Gatineau, afin de permettre la construction d'un local pour le Directeur-Adjoint du Service des Travaux Publics et qu'une dépense maximum de \$500.00 soit autorisée à cette fin.

Adoptée unanimement.





RESOLUTION NUMERO C-77-750:

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a accordé des subventions à raison de \$520.00 par mille pour l'entretien d'hiver des chemins dans la partie de la Ville se situant dans le Comté de Gatineau et \$560.00 le mille pour les chemins dans le Comté de Papineau;

QUE les dépenses réelles d'entretien et de déblaiement de la neige durant l'hiver sont considérablement plus élevées que les subventions reçues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Honorable Ministre des Transports d'augmenter le montant des subventions versées aux municipalités pour l'entretien d'hiver des chemins.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-751:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant l'avant-projet de "La Pineraie de Val-des-Monts Limitée";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter l'avant-projet de lotissement de "La Pineraie de Val-des-Monts Limitée", sur partie du lot 7A, rang XII, canton de Hull, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 123 de la Communauté Régionale de l'Outaouais et d'en autoriser la transmission audit organisme.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-752:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié la demande de Mme Noëlla Major à l'effet de changer le nom de la rue Gill;

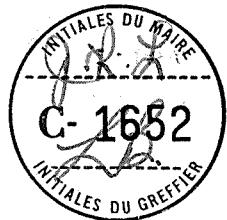
QUE ce service n'a aucune objection à cet effet, puisqu'elle est la seule résidante sur cette rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu de changer le nom de ladite rue pour celui de "Paulin".

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-753:

ATTENDU QUE les Directeurs des Services Techniques et des Finances ont formulé des recommandations de paiement à l'égard des certificats ci-dessous et que les fonds pour ces fins sont suffisants;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Finances à effectuer le paiement des certificats suivants, à savoir:

1o.- Règlement no. 89-77,  
certificat numéro 2 final,  
Les Constructions Terrac Inc.,  
\$30,198.25

Bessette, Crevier, Parent, Tanguay &  
Associés,  
honoraires de surveillance,  
\$1,610.87

2o.- Règlement numéro 22-75,  
certificat numéro 7 final,  
Moffatt Construction,  
remise finale de la retenue,  
\$22,171.53

3o.- Règlement numéro 69-76,  
certificat numéro 9 final,  
acceptation provisoire, remise de 50% de  
la retenue,  
\$49,000.68.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-754:

ATTENDU QUE Me John Kehoe a rencontré le Comité Administratif pour établir une ligne de conduite relativement à certaines réclamations de la Ville pour dommages causés à ses installations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'autoriser l'aviseur légal à formuler les propositions suivantes concernant les réclamations de la Ville pour bris de lampadaires, à savoir:

1o.- M. Ronald Mongeon, paiement d'une somme de \$700.00 comptant et solde à raison de mensualités établies à \$30.00 et remise d'une quittance conditionnelle.

2o.- M. Bernard Quevillon - paiement complet comptant ou procédures judiciaires pour obtenir jugement.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-755:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Me John Kehoe à prendre les procédures légales nécessaires dans le différend opposant la Ville et la Compagnie Internationale de Papier du Canada, relativement à la perception des taxes pour les années 1975, 1976 et 1977.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-756:

ATTENDU QUE plusieurs résidants du secteur Templeton ont formulé des plaintes à l'effet que le service de câblo-distribution n'est pas disponible dans ce secteur;

QUE le Conseil de la Radio et Télévision Canadienne a émis une licence à cette compagnie pour fournir ce service dans les territoires des anciennes municipalités de Gatineau, Pointe-Gatineau et Templeton;

QUE les équipements de cette firme dans le secteur Templeton sont incomplets et que plusieurs résidants ne sont pas desservis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la compagnie Vidéotron Limitée de se conformer au mandat qu'il fut accordé pour le territoire du secteur Templeton et de procéder avec célérité au prolongement de ses installations pour desservir ledit territoire, y compris les projets Boismont, Jardins de la Blanche, Campeau et tous autres projets domiciliaires, en plus de compléter les aménagements sur les rues Hurtubise, Vanier ainsi que la partie du boulevard Lorrain à l'extrémité nord de la Ville.

Que copie de cette résolution soit transmise au Conseil de la Radiodiffusion Canadienne.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-757:

ATTENDU QUE plusieurs secteurs de la Ville sont affectés par la crue des eaux et que des correctifs s'imposent pour prévenir la récurrence de tels événements;

QUE le Ministère des Richesses Naturelles a établi une procédure visant à préciser la nature des interventions du gouvernement face aux inconvénients causés par des accidents naturels;

QUE cette politique concerne particulièrement les aspects financiers et techniques des travaux requis pour prévenir ou corriger les problèmes découlant de ces accidents naturels;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à la Direction Générale des Eaux du Ministère des Richesses Naturelles en vue d'obtenir une assistance technique et financière pour solutionner les problèmes causés par des accidents naturels.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-758:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté une étude d'ensemble accompagnée d'un rapport des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés concernant la subdivision de Monsieur Claude Hébert, située sur une partie du lot 8A, rang X1, canton de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du Service d'Urbanisme à l'égard de la subdivision de Monsieur Claude Hébert située sur une partie du lot 8A, rang X1, canton de Hull et d'autoriser la transmission de ces documents à la Communauté Régionale de l'Outaouais, accompagnés de l'étude de la firme d'ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-759:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes ci-dessous indiquées pour transmission aux autorités compétentes de la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- René De Champlain Cie Ltée,  
lots: 571-60, 571-#61 et 571-62, du  
cadastre officiel du Village de  
Pointe-Gatineau,  
plan no. S-760-2120,  
préparé par M. Alain Courchesne, le 20  
septembre 1977.
- 2o.- M. Rhéal Tremblay,  
lot: 8A-1-3, du canton de Templeton,  
rang 1,  
plan o. 22174-1346-G,  
préparé par M. André Germain, le 16  
septembre 1977.
- 3o.- M. Jean Louis Gleeson,  
lot: 12F-4, rang 1, canton de Templeton,  
plan no. S-1053-2251-N,  
préparé par M. Raynald Nadeau, le 15  
septembre 1977.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-760:

ATTENDU QUE le Directeur du Service des Finances a produit un rapport verbal concernant l'engagement de personnel pour le service de la taxation;

QUE depuis le fusionnement, le nombre de comptes de taxe à manipuler a considérablement augmenté et que suite à l'adoption de certains règlements, ce service est responsable de la perception de la taxe des roulettes et du droit sur les mutations immobilières;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'approuver la création d'un poste de commis, classe V, au service de la taxation et d'autoriser le Directeur du Service du Personnel à ouvrir une compétition à l'intérieur des services de la Ville pour combler ce poste.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu de modifier la motion originale de façon à autoriser la création d'un poste temporaire de commis, classe V, au Service des Finances et qu'une mutation soit effectuée chaque année à même les effectifs humains du service et que par la suite, la personne ainsi mutée réintègre son poste régulier chaque année dès que les paramètres de taxation seront complétés.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
François Leclerc,  
Jérôme Falardeau,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Richard Trottier

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
Honoré Séguin.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
Honoré Séguin,

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Yves Audette,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Jérôme Falardeau,  
François Leclerc,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Richard Trottier.



Amendement adopté sur division 8 contre 3.

RESOLUTION NUMERO C-77-761:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer les virements de fonds suivants, à même le budget du Service des Loisirs et de la Culture, à savoir:

POSTE BUDGETAIRE AUGM. DIMIN.  
poste non-existant

02 72 00 649	300.	Autres pièces et accessoires
02 72 00 750	2,000.	Immobilisation ameublement.
02 73 31 319	195.	Autres frais - déplacement.
02 73 31 911	3,150.	Subventions - salaires.
02 74 20 919	500.	Subventions - autres.
02 74 30 112	4,000.	Rém. rég. - autres employés.
02 74 30 649	600.	Autres pièces et accessoires
02 74 30 651	70.	Vêtements et accessoires.
02 75 41 919	500.	Subventions - autres.
02 75 43 112	10.	Rém. rég. - autres employés.
02 75 45 649	229.	Autres pièces et accessoires
02 75 48 112	8,000.	Rém. rég. - autres employés.
02 75 48 515	1,100.	Location machinerie - véhicules
02 75 48 549	100.	Autre entr. machinerie - équipement.
02 75 48 649	205.	Autres pièces et accessoires



JOBS INDEXED 31

POSTE BUDGETAIRE AUGM. DIMIN.  
poste non existant

02 78 20 112	2,300.	Rém. rég. - autres employés.
02 78 20 414	100.	Cours de perf.
02 78 20 492	2,200.	Gardiennage et sécurité.
02 78 30 649	250.	Autres pièces et accessoires
02 78 40 112	4,000.	Rém. rég. - autres employés.
02 78 40 511	1,150.	Location - bâtisses.
02 78 40 649	280.	Autres pièces et accessoires
02 78 80 112	1,150.	Rém. rég. - autres employés.
02 78 80 911	250.	Subvention - salaires.
02 79 10 649	300.	Autres pièces et accessoires
02 79 20 112	5,000.	Rém. rég. - autres employés.
02 79 20 494	300.	Cotisations et abonnements.
02 79 20 621	1,000.	Pierre
02 79 20 649	1,230.	Autres pièces et accessoires
02 79 20 919	131.	Subvention - autres.
02 79 40 912	500.	Subventions - articles loisirs.
02 73 10 341	100.	Journaux & revues
02 73 10 322	100.	Fret
02 73 10 691	200.	Médicaments & fourniture.
02 73 10 499	200.	Autres services.





POSTE BUDGETAIRE AUGM. DIMIN.  
poste non-existant

02 73 10 550	125.	Entretien et réparation - ameublement & équipement de bureau.
02 73 10 5150	125.	Location machinerie - véhicule & outils.
02 73 10 692	500.	Articles de cuisine.
02 73 10 625	500.	Asphalte.
02 73 10 532	1,000.	Entretien des terrains.
02 73 10 649	1,000.	Autres pièces & accessoires.
02 73 10 549	1,000.	Autre entret. de machinerie et équipement.
02 73 10 649	1,000.	Autres pièces & accessoires.
<hr/>		\$23,475.
<hr/>		\$23,475.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-762:

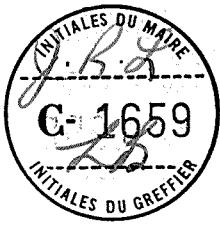
ATTENDU QUE par la résolution 73-R-472, l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau a adjugé un contrat à Services Sanitaires Montclair Inc. pour la cueillette et le transport des ordures ménagères;

QU'en conformité avec l'article 2C du cahier des charges, ledit contrat est adjugé pour la période du 1er juillet 1973 au 30 juin 1978, l'entrepreneur ayant le droit d'exercer une option pour une période additionnelle de cinq (5) années;

QUE par une convention intervenue entre les parties en 1976 et amendant le contrat adjugé par la résolution 73-R-472, "l'une ou l'autre des parties" peut mettre fin au contrat moyennant un avis de six (6) mois avant la date d'expiration dudit contrat;

QUE ce Conseil estime qu'il y a lieu de renégocier certains articles dudit contrat avant de permettre l'exercice de l'option pour une période supplémentaire de cinq (5) ans;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu d'accorder à Services Sanitaires Montclair Inc., un contrat de cinq (5) années à compter du 1er janvier 1978, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau, aux mêmes taux et conditions que le contrat consenti à Monsieur Wilfrid Mongeon pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Ville de Gatineau.



Que Son Honneur le Maire John R. Luck et le Greffier Laurier Béchamp, soient et sont autorisés à signer le contrat à cet effet, dès que la Commission Municipale aura ratifié l'engagement de crédit découlant des présentes.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu de modifier les dispositions de la motion principale pour décréter un appel d'offres public pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour le territoire de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que la motion principale et l'amendement soient référés au Comité Administratif pour étude supplémentaire et rapport à ce Conseil.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER;

Messieurs les Conseillers      Noel Charette,  
    Yvon Morin.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers      Yves Audette,  
   Conrad Bouffard,  
   Jérôme Falardeau,  
   Rhéal Lalonde,  
   Fernand Larose,  
   François Leclerc,  
   Honoré Séguin,  
   Julien Soucy,  
   Richard Trottier.

Résolution pour différer, rejetée sur division 9 contre 2.

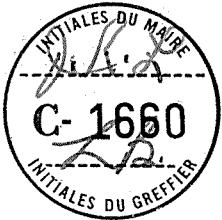
EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers      François Leclerc,  
   Jérôme Falardeau.

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers      Yves Audette,  
   Conrad Bouffard,  
   Noel Charette,  
   Rhéal Lalonde,  
   Fernand Larose,  
   Yvon Morin,  
   Honoré Séguin,  
   Julien Soucy,  
   Richard Trottier.

Amendement rejeté sur division 9 contre 2.



EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Yves Audette,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Rhéal Lalonde,  
Fernand Larose,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Richard Trottier.

## CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
François Leclerc.

Résolution principale adoptée sur division 8 contre 3.

RESOLUTION NUMERO C-77-763:

ATTENDU QUE le Conseil en vertu de sa résolution C-77-714 avait accepté en principe que la Compagnie Internationale de Papier du Canada déverse des écorces d'arbres au dépotoir projeté sur les lots 525-1 et 521-1, au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, à raison d'une rémunération fixe par voyage;

QUE ladite compagnie, dans sa communication du 4 octobre 1977, informe la municipalité qu'elle accepte le taux de \$8.00 par voyage de seize (16) verges cubes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter l'offre de la Compagnie Internationale de Papier du Canada pour déverser les écorces d'arbres et copeaux de bois au dépotoir projeté sur partie des lots 525-1 et 521-1, au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, à raison de \$8.00 par voyage de seize (16) verges cubes, et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat en découlant.

## RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu de référer la présente résolution au Comité Administratif pour étude supplémentaire et rapport à ce Conseil.

Résolution pour différer, adoptée unanimement.  
1933-1934

B E S O L U T I O N   N U M E R O   C - 7 7 - 7 6 4 :

ATTENDU QUE le périmètre décrit à l'avis public convoquant les personnes habiles à voter sur le référendum pour approuver ou désapprouver le règlement numéro 93-77 est inexact en ce qui concerne les propriétés desservies en bordure du boulevard Maloney;



QUE le 12 octobre 1977, une lettre fut livrée de main à main aux propriétaires des immeubles portant les numéros civiques 1133, 1141, 1145, 1149 et 1157 du boulevard Maloney, pour les informer de leur droit concernant le référendum du 18 octobre 1977 pour approuver ou désapprouver ledit règlement 93-77.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que ce Conseil se porte garant de ce vice de procédure à l'égard du périmètre décrit à l'avis public convoquant les personnes habiles à voter au référendum pour approuver ou désapprouver le règlement numéro 93-77.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-765:

ATTENDU QUE le tournoi Pee-Wee de Gatineau entreprend sa neuvième année d'existence et qu'il a remporté en 1977 un éclatant succès en attirant plus de 15,000 personnes;

QUE ce tournoi Pee-Wee est le deuxième plus grand en son genre dans la Province de Québec;

QUE le neuvième tournoi Pee-Wee de Gatineau aura lieu du 3 au 15 janvier 1978 et que soixante-quatre (64) équipes seront inscrites pour participer à cet événement d'importance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le tournoi Pee-Wee de Gatineau soit et est reconnu officiellement par le Conseil comme une activité sportive annuelle intégrée aux événements spéciaux de la municipalité et d'autoriser les directeurs de service à coopérer dans les limites de leurs responsabilités avec le Comité Organisateur dudit tournoi.

Adoptée unanimement.

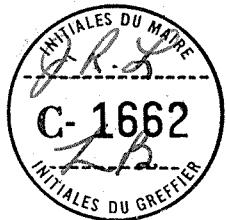
AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Yves Audette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux d'améliorations à certains aménagements récréatifs sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine et pour approprier des deniers pour payer le coût des travaux d'améliorations.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le chapitre 11 du règlement numéro 41-76 concernant le stationnement des véhicules automobiles.





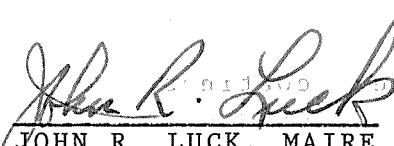
AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Yves Audette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 380-1 pour exclure une partie des lots 35 et 36 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, du secteur de zone RC1-9 et pour les incorporer dans la zone C3.

RESOLUTION NUMERO C-77-766:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Laroche, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

  
JOHN R. LUCK, MAIRE

  
LAURIER BECHAMP, GREFFIER



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 3 novembre 1977, à 19:30 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

Monsieur le Conseiller Noel Charette a motivé son absence.

RESOLUTION NUMERO C-77-767

ATTENDU QU'il est prévu que les employés du Syndicat des Cols Bleus de Gatineau seront en grève à compter du 7 novembre 1977;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que ce Conseil autorise Me Guy Lemay à entreprendre toutes les procédures légales qui pourraient s'avérer nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité en cas de grève.

QUE Me Lemay soit également autorisé à transmettre des mises en demeure à l'exécutif du Syndicat à l'effet que la Ville tiendra le Syndicat responsable de tout dommage causé aux biens de la Ville par les membres dudit Syndicat.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-768

ATTENDU QUE dans l'éventualité d'une grève du Syndicat des Cols Bleus de Gatineau le 7 novembre 1977, ce Conseil doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des emplacements municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que ce Conseil autorise l'engagement de personnes de sécurité pour fin de surveillance dans tous les cas où tels engagements s'avèrent nécessaires.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-769

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

*John R. Luck*  
JOHN R. LUCK, MAIRE

*Laurier Bechamp*  
LAURIER BECHAMP, GREFFIER



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 7 novembre 1977 à 8:15 heures a.m. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Conrad Bouffard,, Honoré Séguin, Yvon Morin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-770:

ATTENDU QUE le Syndicat des Cols Bleus a acquis et s'est prévalu de son droit de grève à compter du début de la journée du 7 novembre 1977;

QU'à cette cause, la Ville devra effectuer des dépenses non prévues à son budget de l'année 1977;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer tous les virements de fonds requis, du poste "salaires Cols Bleus" à "surveillance et autres dépenses découlant de la grève".

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-771:

ATTENDU QUE ce Conseil doit voir au bon fonctionnement de la Municipalité durant la grève des Cols Bleus et maintenir les services essentiels;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu d'autoriser le Gérant à louer, lorsque requis, tous les services et équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la Ville.

Adoptée unanimement.

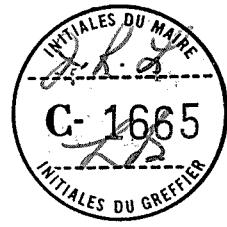
RESOLUTION NUMERO C-77-772:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

  
JOHN R. LUCK, MAIRE

  
LAURIER BECHAMP, GREFEUR



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 7e jour du mois de novembre 1977, à 20:00 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Yvon Morin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-773:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil tenues les 3 et 17 octobre 1977, soit et est ratifié tel que présenté, avec modification à la résolution C-77-725 pour biffer à la première ligne de l'article 51A, le mot "élection".

Adoptée unanimement.

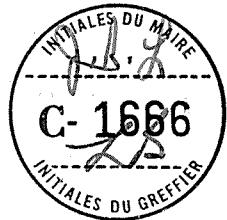
RESOLUTION NUMERO C-77-774:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que le procès-verbal des assemblées du Comité Administratif, tenues les 19, 26 octobre et le 2 novembre 1977, soit et est ratifié tel que présenté.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

- 1o.- Relevé du Président et Secrétaire d'élections - référendum du règlement numéro 93-77.
- 2o.- Gaston Clermont, Député du Comté de Gatineau - entretien de l'emprise de la voie ferrée.
- 3o.- Société d'Habitation du Québec - programme d'habitation de trente (30) logements.
- 4o.- Ministère des Affaires Municipales - perte par incendies.



### RESOLUTION NUMERO C-77-775

ATTENDU QUE le Comité Administratif a longuement discuté du dossier concernant le dépotoir projeté sur partie des lots 521-1 et 525-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du directeur des Services Techniques démontrant la durée du dépotoir projeté sur partie des lots 525-1 et 521-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.

Monsieur le Conseiller Julien Soucy enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.

### RESOLUTION NUMERO C-77-776

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec d'installer un luminaire mercure 10,000 lumens sur poteau de bois proposé, sur la rue Richer entre les numéros civiques 39 et 43; le tout selon le plan ER-77-19 préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-777

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec d'installer dix (10) luminaires mercure 10,000 lumens sur poteaux de bois proposés, ainsi que le remplacement d'une lumière incandescente pour un luminaire mercure 10,000 lumens sur le boulevard Hurtubise, à partir de la rue Campeau vers l'est; le tout selon le plan ER-77-17 préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-778

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec de raccorder le système d'éclairage dans le projet Ferme Limbour, phase I. Il est entendu que le coût d'entretien dudit système ainsi que la consommation électrique seront aux frais de la Ville.

Adoptée unanimement.



### RESOLUTION NUMERO C-77-779

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport à l'effet que la Ville n'est pas propriétaire des parties de rues suivantes sur le lot 571 au cadastre du Village de Pointe-Gatineau, à savoir:

- a) Partie du boulevard Du Progrès;
- b) Partie de la rue Marengère;
- c) Partie de la rue F.X. Bouvier.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De retenir les services d'arpenteurs- géomètres pour cadastrer officiellement cesdites parties de rues;
- 2o.- D'autoriser l'acquisition des parties du boulevard Du Progrès, des rues Marengère et F.X. Bouvier dont la Ville n'est pas propriétaire sur le lot 571 au cadastre du Village de Pointe-Gatineau, de "Les Immeubles Tessier Limitée" pour la somme nominale de \$1.00.
- 3o.- D'autoriser Son Honneur le Maire John R. Luck et Laurier Béchamp, Greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat et documents relatifs à cet achat.

### RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude et rapport.

La résolution pour différer est adoptée unanimement.

MODIFIÉ Voir  
RES. C-80-1137

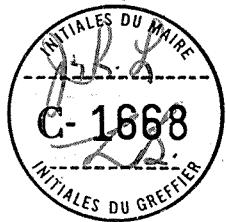
J.S.L.

### RESOLUTION NUMERO C-77-780

ATTENDU QUE le dépotoir du boulevard Labrosse est fermé et qu'il y a lieu d'établir des tarifs d'admission au dépotoir municipal du secteur Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'établir les tarifs d'admission suivants, pour déverser des rebus au dépotoir municipal de Pointe-Gatineau, à savoir:

- 1o.- Automobile, remorque (30 pieds carrés de plate-forme) tirée par un véhicule, voiture familiale, camion demi-tonne ..... sans frais
- 2o.- Camion de plus d'une demi-tonne à deux (2) tonnes.....\$2.00
- 3o.- Camion de deux (2) à cinq (5) tonnes .....\$5.00
- 4o.- D'interdire l'accès au dépotoir à tous camions de plus de cinq (5) tonnes;



RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude et rapport au Conseil.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yvon Morin  
Rhéal Lalonde

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Monsieur le Conseiller

Yvon Morin.

La résolution pour différer est rejetée sur division 10 contre 2.

La résolution principale est adoptée sur division 11 contre 1.

RESOLUTION NUMERO C-77-781

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des fonctionnaires à signer les plaintes lorsque des actions pénales sont intentées pour et au nom de la Corporation Municipale de la Ville de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que le directeur du Service d'Urbanisme ou ses représentants soient et sont autorisés à signer des plaintes pour intenter des actions pénales pour tous les règlements dont l'application relève du Service d'Urbanisme de la Ville de Gatineau.

MODIFIÉ Voir

RES. C-77-882



AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur Noel Charette et résolu que la résolution principale soit adoptée avec la modification suivante, à savoir:

"Cependant, des rapports doivent être présentés au Comité Administratif pour approbation avant que toutes procédures soient déposées devant la Cour Municipale."

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu de référer la résolution principale au Comité Administratif pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
John R. Luck.

La résolution pour différer est rejetée sur division 7 contre 6.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION TELLE QU'AMENDEE:

Messieurs les Conseillers

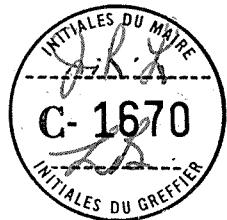
Yves Audette,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION TELLE QU'AMENDEE:

Messieurs les Conseillers

Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
François Leclerc.

La résolution telle qu'amendée est adoptée sur division 9 contre 3.



RESOLUTION NUMERO C-77-782

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes ci-dessous indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. Raymond St-Amour,  
lot 1A-22, rang V, canton de Hull,  
plan numéro S-1040-3608-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 7  
septembre 1977.
- 2o.- M. Royal Bélair,  
lots 12A-2 et 12B-2, rang XII, canton de  
Hull,  
plan numéro 21921-7646-S  
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 11  
juillet 1977.
- 3o.- M. Henri Forget,  
lot 27A-5, rang VII, canton de Templeton,  
plan numéro 77758,  
préparé par M. André Defayette, le 26  
août 1977.
- 4o.- M. Aurèle Brunet,  
lots 17B-273-1, 17B-273-2, 17B-273-3,  
17B-221-2-1 et 17B-221-2-2, rang I,  
canton de Templeton,  
plan numéro S-1018-2163-N,  
préparé par M. Raynald Nadeau, le 5  
juillet 1977.
- 5o.- M. Claude Emond,  
lot 16A-302-1, rang I, canton de  
Templeton,  
plan numéro S-1066-3632-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 13  
octobre 1977.
- 6o.- M. Armand Gauvin,  
lot 20C-63, rang 1, canton de Templeton,  
plan numéro F-2S,  
préparé par M. André Fortin, le 6 octobre  
1977.
- 7o.- M. Antoine Larose,  
lot 4B-127-1, rang VII, canton de Hull,  
plan numéro 22203-1501-D,  
préparé par M. Claude Durocher, le 26  
septembre 1977.
- 8o.- M. Antoine Larose,  
lot 4B-127-2, rang VII, canton de Hull,  
plan numéro 22209-1503-D,  
préparé par M. Claude Durocher, le 27  
septembre 1977.



- 9o.- M. Larry Guilbeault,  
lot 1A-25, rang V, canton de Hull,  
plan numéro 22230-1349-G,  
préparé par M. André Germain, le 7  
octobre 1977.
- 10o.- Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
lots 6D-38-4, 6D-38-5, 7B-9-2 et 7B-9-3,  
canton de Templeton,  
plan numéro S-765-2138,  
préparé par M. Alain Courchesne, le 27  
octobre 1977.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-783

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport sur l'étude d'ensemble d'une partie du lot 3A, rang XI, canton de Hull; ledit rapport étant accompagné d'une étude d'évacuation des eaux usées, préparée par les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter le rapport du Service d'Urbanisme y incluant l'étude des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés en annexe;
- 2o.- Que l'émission de permis de construction soit sujette aux recommandations du rapport du Service d'Urbanisme en ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées;
- 3o.- Que le dossier soit transmis à la Communauté Régionale de l'Outaouais pour approbation.

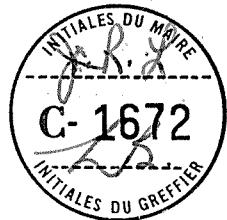
Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-784:

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau a présenté au Conseil municipal ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 1978 incluant un déficit de \$724,461.00;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1978 montrant un déficit au montant de \$724,461.00 pour ledit exercice financier; 10% dudit déficit étant à la charge de la municipalité.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-785

ATTENDU QUE les directeurs des Services Techniques et des Finances ont formulé des recommandations de paiement à l'égard des certificats ci-dessous et que les fonds pour ces fins sont suffisants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Finances à effectuer le paiement des certificats suivants, à savoir:

1o.- Règlement numéro 91-77,  
certificat numéro 2,  
Les Constructions Deschênes Limitée,  
\$66,005.27;

Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et  
Associés,  
honoraires de surveillance - \$3,936.40.

2o.- Règlement numéro 87-77,  
certificat numéro 1,  
Thom Construction Ltée, \$30,937.39;

Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et  
Associés,  
honoraires - \$1,850.16.

3o.- Règlement numéro 21-75,  
certificat numéro 8 final, remise de la  
retenue,  
Rollin Limitée - \$52,256.07

4o.- Règlements numéros 21-75 et 25-75,  
certificat numéro 2,  
Deschênes Construction Limitée,  
\$109,589.94 (21-75),  
\$ 18,735.51 (25-75).

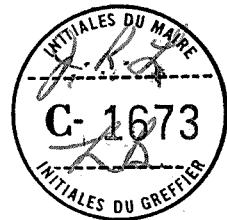
Boileau & Associés, honoraires de  
surveillance,  
\$6,152.19 (21-75),  
\$1,051.78 (25-75).

5o.- Règlements numéros 21-75 et 25-75,  
certificat numéro 3 final,  
acceptation provisoire des travaux,  
projets Carrefour 11 et Louvibec,  
Deschênes Construction Limitée,  
\$10,241.16 (21-75),  
\$ 1,750.83 (25-75).

Adoptée unanimment.

RESOLUTION NUMERO C-77-786

ATTENDU QUE ce Conseil a autorisé la vente par encan de ferraille, vieilles voitures et autres pièces d'équipement;



QUE le directeur du Service des Achats a examiné lesdites pièces et qu'à son avis, celles-ci ne constituent que des rebus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De rescinder, à toute fin que de droit, les résolutions ordonnant la vente à l'encan de machinerie hors d'usage et de ferraille;
- 2o.- D'autoriser le directeur du Service des Achats à disposer de ces équipements par cotation.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-787

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec avait entrepris, en 1974, la réfection de la montée Paiement, entre les 6e et 7e Concessions et que lesdits travaux ne sont pas complétés à date;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander aux Ministères des Transports et de l'Agriculture une subvention pour compléter les travaux de réfection de la montée Paiement, entre les 6e et 7e Concessions.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-788

ATTENDU QUE la résolution numéro C-77-747 ordonne la présentation d'un rapport au Comité Administratif avant que toute fonction permanente soit comblée dans le but d'évaluer la nécessité de maintenir ladite fonction;

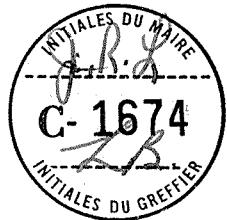
QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relatif aux engagements préalablement autorisés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions de la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à combler les postes ci-dessous, de la façon ci-après indiquée, à savoir:

- 1o.- Préposé à l'aréna - engagement temporaire d'un préposé;
- 2o.- Dessinateur II - engagement autorisé en vertu de la résolution numéro C-77-644;
- 3o.- Laveur d'autos - autorisation de combler le poste de façon temporaire.

#### AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que la résolution principale soit adoptée en biffant l'engagement du dessinateur 11.



EN FAVEUR DE LA RESOLUTION TELLE QU'AMENDEE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION TELLE QU'AMENDEE:

Monsieur le Conseiller

Conrad Bouffard.

La résolution telle qu'amendée est adoptée sur division 11 contre 1.

RESOLUTION NUMERO C-77-789

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser les virements budgétaires ci-dessous, tels que recommandés par le directeur du Service des Finances, à savoir:

Augmenter    Diminuer

02 11 00 319 Législation/frais déplac.	\$ 2,000.
02 11 00 671 Législation/papeterie	\$ 500.
02 11 00 919 Législation/subvention	\$ 500.
02 11 00 112 Législation/rémun. rég. autres employés	\$ 20,000.
02 11 00 192 Législation/allocations	\$ 9,000.
02 13 10 671 Gérance/papeterie	\$ 500.
02 35 13 683 Aqueduc/achat d'eau	\$ 50,000.
02 35 13 681 Aqueduc/électricité	\$ 5,000.
02 35 14 681 Egout/électricité	\$ 7,000.
02 35 13 434 Aqueduc/achat d'eau	\$ 30,000.
02 81 20 681 Edifices/électricité	\$ 12,000.
02 81 20 511 Edifices/loyers	\$ 10,500.



Augm. Dimin.

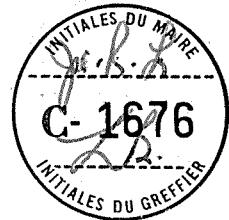
02 35 14 522 Egout/entretien travaux de génie	\$ 30,000. <del>diminuer</del>
02 91 00 830 Service dette/intérêts emprunts temporaires	\$ 54,400. <del>diminuer</del>
02 19 20 321 Communications/frais poste	\$ 7,000. <del>diminuer</del>
02 19 90 950 Autres dépenses adm./ réclamations domm. int.	\$ 10,000.
02 12 00 750 Application loi/ immobilisation ameublement	\$ 1,000.
02 61 20 750 Permis/inspection/immo- bilisation ameublement	\$ 1,000.
02 94 00 994 Excédents coûts règ. emp.	\$ 5,400. <del>diminuer</del>
	\$ 127,900. <del>diminuer</del>

<u>Services Techniques:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 32 00 319	\$ 200. <del>diminuer</del>	\$ 200. <del>diminuer</del>
02 32 00 671	\$ 200. <del>diminuer</del>	\$ 200. <del>diminuer</del>

<u>Greffé:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 14 100 319 Autres frais de déplacement	\$ 500.	
02 14 100 341 Journaux & revues	\$ 3,000.	
02 14 100 412 Services juridiques	\$ 500.	
02 14 100 419 Autres serv. prof. & admin.	\$ 2,000.	
02 14 100 711 Immobilisations-trav. voirie	\$ 2,000.	
02 14 100 730 Immobilisations/terrains	\$ 1,000. <del>diminuer</del>	\$ 4,500. <del>diminuer</del>
	\$ 4,500. <del>diminuer</del>	\$ 4,500. <del>diminuer</del>

11 00 15 20  
Sous le sceau de la ville de Farnham  
Le 15 juillet 1977



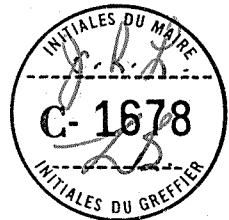


<u>Personnel:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 16 000 112 Rémunération régulière/ autres employés	\$ 330.	
02 16 000 311 Congrès		\$ 300.
02 16 000 341 Journaux et revues	\$ 1,100.	
02 16 000 349 Autres dép. publ. & inform.		\$ 400.
02 16 000 414 Cours de perfectionnement		\$ 300.
02 16 000 416 Relations de travail	\$ 5,000.	
02 16 000 419 Autres services profes.	\$ 10,000.	
02 16 000 494 Cotisations et abonnements		\$ 400.
02 16 000 499 Autres services		\$ 30.
 <u>Loisirs et Culture:</u>		
02 71 100 111 Rémunération régulière - plein temps		\$ 3,625.
02 71 100 112 Rémunér. rég. - autres	\$ 3,625.	
02 75 480 112 Rémunér. rég. - autres	\$ 133.	
02 75 480 515 Programme estival - location équipement	\$ 40.	
02 75 480 919 Programme estival - autres subventions		\$ 10.
02 79 100 492 Gardiennage et sécurité		\$ 163.
02 77 000 111 Bibliothèque - rémunération régulière - plein temps		\$ 2,500.
02 77 000 112 Bibliothèque - rémunération régulière - autres	\$ 2,000.	
02 77 000 122 Bibliothèque - temps supplémentaire - autres		\$ 500.



Loisirs et culture (suite)      Augmenter      Diminuer

02 77 000 672 Bibliothèque - manuels de référence	\$ 531.
02 77 000 671 Bibliothèque - papeterie & fourniture	\$ 200.
02 77 000 678 Bibliothèque - matériel de reliure	\$ 325.
02 77 000 728 Bibliothèque - immobil. bibliothèque	\$ 6.
02 81 770 515 Bibliothèque - location équipement	\$ 110.
02 81 770 531 Bibliothèque - conciergerie	\$ 110.
02 75 100 111 Rémunération régulière - plein temps	\$ 24,000.
02 75 100 531 Conciergerie	\$ 23,800.
02 75 100 112 Rémunér. rég./autres	\$ 4,800.
02 75 100 122 Temps supplé./autres	\$ 1,500.
02 75 100 539 Autre entretien & réparations bâtisses	\$ 1,000.
02 75 100 549 Autre entretien & réparations équipement	\$ 1,500.
02 75 100 621 Pierre	\$ 1,500.
02 75 100 622 Sable	\$ 100.
02 75 100 623 Ciment & béton	\$ 400.
02 75 100 624 Bois	\$ 1,500.
02 75 100 628 Terre végétale et tourbe	\$ 16,800.



Loisirs et Culture (suite)      Augmenter      Diminuer

02 75 100 639 Autres matières non comestibles	\$ 2,000.
02 75 100 649 Autres pièces & acces.	\$ 4,200.
02 75 100 681 Electricité	\$ 9,800.
02 75 100 740 Immobilisation - équip.	\$ 1,700.
02 75 100 911 Subvention - salaires	\$ 1,000.

Service des Communications:

02 19 200 329 Autres frais de poste	\$ 750.
02 19 200 331 Téléphone	\$ 2,000.
02 19 200 344 Publications des départ.	\$ 50.
02 19 200 419 Autres services profes.	\$ 300.
02 19 200 550 Entretien & réparation ameu.	\$ 300.
02 19 200 639 Autres matières non comestibles	\$ 250.
02 19 200 671 Papeterie/fourniture/bureau	\$ 350.

Service d'Urbanisme:      Augmenter      Diminuer

02 61 300 111 Cadastre - rémunér. rég. plein temps	\$ 5,000.
02 61 100 494 Directeur/cotisations & abonnements	\$ 126.
02 61 100 671 Directeur/papeterie	\$ 100.
02 61 200 121 Permis/temps supplémentaire plein temps	\$ 696.
02 61 200 671 Permis/papeterie	\$ 600.

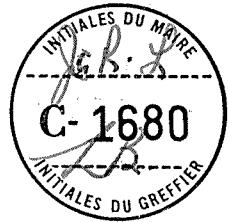


Service d'Urbanisme:      Augmenter      Diminuer

02 61 200 111 Permis/rémunération rég. plein temps	\$ 10,000.
02 61 300 750 Cadastral - immobilisation ameublement	\$ 60.
02 61 500 671 Planification - papeterie	\$ 1,000.
02 61 500 494 Planification - cotisations et abonnements	\$ 126.
02 61 300 671 Cadastral - papeterie	\$ 600.
02 61 100 121 Directeur/temps supplé.	\$ 400.
02 61 200 112 Permis/rémunération rég. - autres	\$ 296.
02 61 300 319 Cadastral/autres frais de déplacement	\$ 300.
02 61 500 319 Planification/autres frais de déplacement	\$ 300.
02 61 200 750 Permis/immobil. ameubl.	\$ 60.
02 61 400 671 Inspection sanit./papeterie	\$ 500.
02 61 400 111 Inspection sanit./rémunér. rég. plein temps	\$ 2,000.
02 61 500 111 Planification/rémunér. rég. plein temps	\$ 3,000.

Service de la Police

02 21 000 111 Rémunér. rég. plein temps	\$ 68,500.
02 21 000 519 Autres locations	\$ 150.
02 21 000 649 Autres pièces & accès.	\$ 1,500.



Service de la Police (suite) Augmenter Diminuer

02 21 000 651 Vêtements et accessoires	\$ 5,000.
02 21 000 652 Allocations vestimentaires	\$ 1,700.
02 21 000 671 Papeterie	\$ 500.
02 21 000 999 Autres dépenses	\$ 50.

Réseau d'égout:

02 35 140 111 Rémunér. rég. plein temps	\$ 30,000.
--	------------

Enlèvement des ordures:

02 35 200 523 Entretien dépotoir	\$ 96,200.
02 35 200 492 Gardiennage et sécurité	\$ 4,200.

Service des Incendies:

02 22 100 111 Rémunér. rég. plein temps	\$ 16,100.
02 22 100 121 Temps supplém. plein temps	\$ 15,000.
02 22 100 622 Sable	\$ 300.
02 22 100 633 Graisse & lubrifiants	\$ 100.
02 22 100 651 Uniformes & accessoires	\$ 500.
02 22 100 750 Immobilisation/ameublement	\$ 200.

Réseau d'aqueduc:

02 35 130 643 Compteurs d'eau	\$ 3,000.
	<u>\$199,751.</u>
	<u>\$199,751.</u>



RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Général du Conseil pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

La résolution pour différer est adoptée sur division 9 contre 3.

RESOLUTION NUMERO C-77-790:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard soit et est nommé Maire Suppléant de cette municipalité, pour la période s'étendant du 10 novembre 1977 au 10 mars 1978, en remplacement de Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, Maire Suppléant sortant de charge.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERE C-77-791

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que l'avis de motion donné le 19 septembre 1977 pour amender les règlements de zonage existants afin de contrôler ou limiter le nombre de magasins dépanneurs dans la Ville soit et est rescindé pour toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-792

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter un gel sur les achats, autres que pour les besoins quotidiens, pour le solde de l'exercice financier 1977 et toute commande se situant à l'extérieur des besoins quotidiens, doit recevoir l'assentiment du Comité Administratif.

Monsieur le Conseiller Julien Soucy enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.



RESOLUTION NUMERO C-77-793

ATTENDU QU'une partie des lots 12F, 13F et 13I, rang I, canton de Templeton, montrés aux plans portant les numéros 1741, 1786 et 1832, préparés par M. Alain Courchesne, arpenteur-géomètre, sont requis par la Communauté Régionale de l'Outaouais pour la construction de l'usine d'épuration;

QUE le Conseil a rescindé les résolutions autorisant la vente desdits terrains à la Communauté Régionale de l'Outaouais afin de pouvoir établir une valeur équitable des immeubles en question;

QUE dans le cadre de la planification de la construction de cette usine, il est impératif pour la Communauté, de connaître les intentions de la Ville à l'égard de ces terrains;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accorder à la Communauté Régionale de l'Outaouais l'autorisation d'effectuer certains travaux d'aménagement et de construction sur lesdits terrains en attendant la vente desdits lots.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-794

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec pour l'installation de sept (7) luminaires mercure 10,000 lumens sur cinq (5) poteaux de bois existants et de deux (2) poteaux de bois proposés, sur les rues Verchères, Carmen, Olida et Parker; le tout selon le plan numéro ER-77-16 préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-795:

ATTENDU QUE des négociations se poursuivent pour l'acquisition de certaines propriétés pour la construction de l'établement de voies sur la rue Main et qu'il y a maintenant lieu de retenir des évaluateurs professionnels dans ce dossier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser que les services des évaluateurs "Bégin, Charland, Valiquette et Cie", 75, rue St-Raymond, Hull, Québec, soient retenus pour la préparation de rapports établissant la valeur de certaines propriétés pour fins d'acquisition ou d'expropriation.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR  
RES. C-77-850

*ZB*RESOLUTION NUMERO C-77-796

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, de confirmer les employés ci-dessous mentionnés à leur fonction, en conformité avec les dispositions des conventions collectives, à savoir:

- 1.- PROULX, Sylvie,  
dactylo I, Bibliothèque - le 4 avril 1977.
- 2.- CHARETTE, Denis,  
pompier, Service des Incendies - le 26 avril 1977.
- 3.- COURTEMANCHE, Daniel,  
pompier, Service des Incendies - le 15 avril 1977.
- 4.- LAFLAMME, Guy,  
pompier, Service des Incendies - le 21 avril 1977.
- 5.- BIGRAS, Michel,  
pompier, Service des Incendies - le 21 avril 1977.
- 6.- MANTVILLE, Pierre,  
pompier, Service des Incendies - le 25 avril 1977.
- 7.- CHARBONNEAU, Louise,  
dactylo I, Service des Achats - le 6 mai 1977.
- 8.- MELOCHE, Louise,  
commis I général, Service des Loisirs et de la Culture - le 2 mai 1977.
- 9.- REGNIER, Guy,  
policier, Sûreté Municipale - le 9 février 1977.
- 10.- BRASSARD, Christiane,  
dessinatrice, Service d'Urbanisme - le 19 mai 1977.
- 11.- LEMAY, Roger,  
pompier, Service des Incendies - le 4 mai 1977.
- 12.- PLOUFFE, Guy,  
répartiteur, Service des Incendies - le 10 mai 1977.
- 13.- VILLENEUVE, Jacques,  
pompier, Service des Incendies - le 2 mai 1977.
- 14.- PARENT, Richard,  
pompier, Service des Incendies - le 16 mai 1977.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence à l'égard de l'article 10.

Adoptée.

MODIFIÉ VOIR  
RES. C.-81-251

J.F.L

RESOLUTION NUMERO C-77-797

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De décréter la circulation en sens unique en direction nord sur la voie d'accès située sur la façade ouest de la Polyvalente Le Carrefour.
- 2o.- De prohiber le stationnement en tout temps de chaque côté de cette voie.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-798

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions des articles 548 et 549 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil a pris connaissance de l'état produit par le directeur du Service des Finances indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en totalité ou en partie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que ce Conseil ordonne au greffier de la Corporation de vendre à l'enchère publique, les propriétés apparaissant sur l'état du trésorier, page 1 à 57, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, à l'Hôtel de Ville, selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes; ce Conseil ordonnant de ne pas procéder à la vente des immeubles apparaissant sur les pages 58 à 65 à cause de descriptions techniques incomplètes.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-799:

ATTENDU QUE lors de la vente d'immeubles pour taxes impayées, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que ce Conseil nomme le Directeur du Service des Achats pour représenter la Corporation Municipale lors de la vente par enchère publique de certains immeubles et pour l'autoriser à enchérir et à acquérir les immeubles, et ce, sans dépasser le montant en capital, intérêts et frais.

Adoptée unanimement.



RESCINDEE  
VOIR RESOLU-  
TION C-78-27  
Voir page 1706  
LR

RESOLUTION NUMERO C-77-800 (première lecture)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que ce Conseil remercie le gérant municipal, M. Jean Marcil, de ses services, à partir du 21 novembre 1977.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Conrad Bouffard,  
Richard Trottier,  
Noel Charette,  
Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers

Julien Soucy,  
Honoré Séguin,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
John R. Luck.

La résolution est adoptée sur division 8 contre 5.

RESOLUTION NUMERO C-77-801 (première lecture)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu qu'un comité intérimaire soit formé jusqu'à l'engagement d'un nouveau gérant et est composé des directeurs de Services suivants, à savoir:

- a) Le directeur du Service du Personnel;
- b) Le directeur des Services Techniques;
- c) Le greffier, ce dernier agissant comme président dudit comité.

Messieurs les Conseillers Honoré Séguin, Julien Soucy, Rhéal Lalonde et Son Honneur le Maire John R. Luck enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 4.

RESOLUTION NUMERO C-77-802

ATTENDU QUE ce Conseil estime qu'une étude d'efficacité des différents Services municipaux s'avérerait bénéfique;

QUE la municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires pour l'engagement d'experts-conseils à cet effet;



QUE la Loi des Cités et Villes permet au Conseil de nommer des commissions spéciales ou permanentes composées d'autant deses membres que jugé nécessaire pour la surveillance de l'administration des différents départements et pour l'administration des affaires que le Conseil peut confier à de telles commissions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de créer, en conformité avec les dispositions des articles 67 et 68 de la Loi des Cités et Villes, une commission composée des membres du Comité Administratif et de Monsieur le Conseiller Robert Labine, dont le mandat est d'étudier l'efficacité des divers départements civiques.

Dans le cadre de cette étude, la commission a autorité pour questionner les directeurs de Services et les employés municipaux.

La Commission étant mandatée de s'adjointre les personnes ressources compétentes dans la matière en autant que le Conseil ratifiera au préalable, la dépense en découlant.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-803

ATTENDU QUE l'archiviste est en congé de maladie depuis plusieurs semaines et qu'il y a lieu d'affecter du personnel temporaire pour la remplacer durant son absence;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions de la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à procéder à l'engagement d'un employé temporaire pour le bureau des Archives pour une période équivalente à l'absence de l'archiviste.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-804

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un projet de cahier des charges générales et spéciales pour l'enfouissement sanitaire au dépotoir proposé sur les lots 525-1 et 521-1 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau et que ce Conseil a reçu tous les renseignements requis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter le cahier des charges générales et spéciales pour l'enfouissement sanitaire au dépotoir proposé sur les lots 525-1 et 521-1 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau pour fin d'appel d'offres.



- 2o.- De préparer un devis pour le recouvrement des ordures ménagères selon la méthode de remblaiement actuelle avec option de deux (2) ans à cinq (5) ans;
- 3o.- D'autoriser la publication d'avis public invitant des offres pour le recouvrement du site du dépotoir du boulevard Labrosse, le tout tel que prévu au contrat intervenu entre l'ancienne Ville de Gatineau et les propriétaires du site ci-avant mentionné.

Monsieur le Conseiller Noel Charette s'abstient de voter sur la résolution, en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs

John R. Luck,  
Julien Soucy.

La résolution est adoptée sur division 10 contre 2.

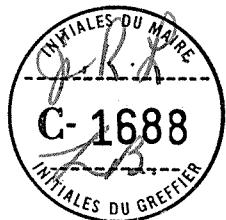
RESOLUTION NUMERO C-77-805

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport, en date du 29 septembre 1977, concernant le plan d'ensemble définitif pour le centre d'achats de M. David Azrieli;

QUE l'architecte M. Léon Sohn a transmis une lettre au Service d'Urbanisme, en date du 25 octobre 1977, pour aviser que la superficie du centre d'achats présentement en construction, phase I-A, s'établit à deux cent quatre-vingt-onze mille, huit cent quatre-vingt-neuf (291,889) pieds carrés tandis que la phase I-B consistera une construction dans l'avenir de soixante-quinze mille, sept cent onze (75,711) pieds carrés;

QUE par un acte unilatéral exécuté devant Me Daniel Lauzon, M. David Azrieli signifiait son intention de construire un centre commercial et administratif de trois cent soixante-sept mille, six cent (367,600) pieds carrés pour la phase I et que la Corporation Municipale s'est déclarée satisfaite et a donné son assentiment audit acte notarié;

QUE ce Conseil estime qu'il y a lieu de donner son assentiment à une modification audit acte;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que ce Conseil donne son assentiment à une modification au quatrième alinéa de la page 2 dudit acte notarié pour lire "deux cent quatre-vingt-onze mille, huit cent quatre-vingt-neuf (291,889) pieds carrés" au lieu de "trois cent soixante-sept mille, six cent (367,600) pieds carrés"; tous les autres articles dudit acte demeurent inchangés.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honore Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Julien Soucy,  
Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Julien Soucy,  
Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde  
John R. Luck.

La résolution pour principale est adoptée sur division 9 contre 4.

La résolution pour différer est rejetée sur division 9 contre 3.

RESOLUTION NUMERO C-77-806

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques informe les autorités municipales de la nécessité d'obtenir une servitude pour l'installation de la ligne d'égout pour drainer le dépotoir situé sur les lots 525-1 et 521-1;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'acquisition d'une servitude pour la somme nominale de \$1.00 sur la partie du lot 521-1, propriété de M. Mervin Mirsky, pour l'installation d'un égout pour drainer ledit dépotoir et que les arpenteurs-géomètres Lavoie & Nadeau soient et sont mandatés pour préparer la description technique à cette fin.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat et documents relatifs à cette servitude.

Messieurs les Conseillers Yves Audette et Noel Charette enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 2.

RESOLUTION NUMERO C-77-807

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment pour fin de transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais du projet de correction des lots 11A-48 (rue), 11A-163 et 11A-164 (passage à piétons) 11A-165 et 11A-502, rang I, canton de Templeton, le tout tel que démontré aux plan et extrait préparés par M. Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 11 octobre 1977.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-808

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour la fourniture de sable tamisé et "peastone";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les soumissions ci-dessous mentionnées, pour la fourniture de sable tamisé et "peastone", le tout en conformité avec le rapport du directeur du Service des Achats, à savoir:

SABLE TAMISE:

Thom Construction Limitée,  
(secteur Touraine) \$2.25/tonne

Les Sablières C.P.S. Limitée,  
(secteur Gatineau) \$2.40/tonne

Thom Construction Limitée,  
(secteur Pointe-Gatineau) \$2.45/tonne

PEASTONE:

Les Agrégats Dufferin,  
(secteur Touraine) \$ 5.44/tonne

Les Agrégats Dufferin,  
(secteur Pointe-Gatineau) \$ 5.44/tonne

Les Agrégats Dufferin,  
(secteur Gatineau) \$ 5.98/tonne

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-809

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport au Comité Général du Conseil concernant le résultat des négociations avec le Syndicat des Cols Blancs de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du directeur du Service du Personnel et d'autoriser Son Honneur le Maire, le directeur du Service du Personnel et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective et la lettre d'entente à intervenir à cet effet.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence à l'article NC dudit rapport et Messieurs les Conseillers Noël Charette et François Leclerc enregistrent leur dissidence à l'article N de ce rapport.

Adoptée.

RESOLUTION NUMERO C-77-810

ATTENDU QUE Madame Mildred Bissonnette prend sa retraite le 1er décembre 1977 et que le règlement du Régime de Retraite n'est pas encore adopté à cause des circonstances hors du contrôle du Conseil;

QUE les actuaires-conseils "Pouliot, Guérard et Associés Inc.", ont établi la rente mensuelle payable à Mme Bissonnette à compter du 1er décembre 1977, à \$104.39;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le paiement d'une rente mensuelle de \$104.39 à Madame Mildred Bissonnette, à compter du 1er décembre 1977, à même le fonds des contributions en attendant l'adoption du règlement relatif à l'établissement d'un régime de rentes.

Adoptée unanimement.





RESOLUTION NUMERO C-77-811

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a présenté un rapport concernant les patinoires et surfaces glacées;

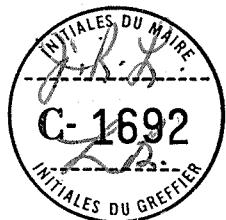
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif;

1o.- D'accepter en partie le rapport du directeur du Service des Loisirs et de la Culture à l'effet que des patinoires soient confiées aux organismes ci-dessous aux endroits ci-après indiqués:

- a) Chevaliers de Colomb, Conseil 2880 - PARC LAVICTOIRE.
- b) Association des Loisirs de Templeton-Est - ECOLE ST-GERARD.
- c) Association Récréative de Templeton - ECOLE LABELLE C.R.T.
- d) Association des Propriétaires Mont-Luc - PARC LAMARCHE.
- e) Association des Loisirs Le Côteau - PARC LE COTEAU.

2o.- D'autoriser l'aménagement des surfaces glacées aux parcs ci-dessous énumérés, à savoir:

- a) Parc Apollo.
- b) Parc Racicot.
- c) Parc Desnoyers.
- d) Parc La Sablonnière.
- e) Parc Pierre Laporte.
- f) Parc Laleri.
- g) Parc St-Rosaire.
- h) Parc St-Coeur de Marie.
- i) Parc Riviera.
- j) Parc Pie X.
- k) Parc St-René.
- l) Parc Achbar.



3o.- Qu'une somme de \$1,500.00 devant être puisée à même le fonds spécial "parcs - secteur Pointe-Gatineau" pour l'aménagement par l'Association des Loisirs Le Baron en collaboration avec les Chevaliers de Colomb, Conseil 5228, d'une patinoire avec bandes sur le terrain 25-80 et adjacent.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-812

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté des rapports concernant les réclamations de Messieurs Florent Bouillon du 35 de la rue Georges-Vanier et Raymond Groulx du 23 Abbé Guinguet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les paiements ci-dessous mentionnés aux personnes ci-haut décrites en règlement complet des réclamations, à savoir:

1o.- M. Florent Bouillon.....\$300.00

2o.- M. Raymond Groulx.....\$100.00

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-813

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler les baux pour les locaux servant à entreposer les camions-citernes du Service des Incendies dans les secteurs ruraux de Touraine et Templeton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la location des locaux ci-dessous pour une période de deux (2) années à compter du 1er décembre 1977, à savoir:

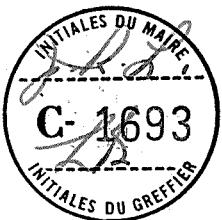
1o.- SECTEUR TOURAIN:

Garage Pelletier, à l'intersection du chemin Lemieux et l'avenue Principale, propriété de M. Romuald Pelletier, loyer mensuel de \$250.00, englobant les frais de chauffage et d'électricité; la Ville ayant la responsabilité du déblaiement de la neige à l'avant du local et étant de plus convenu qu'en cas de vente, le propriétaire accordera un délai de trois (3) mois à la Ville pour permettre de trouver un autre emplacement.

2o.- SECTEUR TEMPLETON:

Garage Charette, sur la quatrième concession, à proximité du boulevard Lorrain, propriété de M. Eugène Charette, loyer mensuel de \$175.00, les frais d'éclairage et de chauffage étant à la charge de la Ville et le déblaiement de la neige à l'avant de l'édifice étant la responsabilité du propriétaire.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-814:

ATTENDU QUE M. André Charlebois a formulé une demande pour la construction d'une ligne d'eau afin de raccorder sa propriété à la conduite d'aqueduc existante sur le boulevard Lorrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Travaux Publics à procéder à l'installation d'une entrée d'eau sur le boulevard Lorrain à l'embouchure du chemin Mercier afin de desservir la propriété dudit M. Charlebois en autant que ce dernier accepte de défrayer en totalité le coût de ces travaux.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-815:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la cotation présentée par la compagnie Perma Electrique Limitée, R.R. 1, montée Paiement, Gatineau, au montant de \$6,985.00, pour l'installation d'un éclairage extérieur pour le terrain de stationnement du Stade Pierre Lafontaine.

Que la dépense en découlant soit chargée au règlement numéro 662 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Yves Audette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 380-1 concernant le zonage dans le but d'autoriser des largeurs d'accès aux terrains à trente-six (36) pieds dans les cas où le transport en commun utilise lesdits accès.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 41-76 concernant la circulation:

- 1o.- afin d'interdire la circulation des véhicules lourds sur les rues Forbes, Laval, Vianney et Park et pour leur établir des routes alternatives.
- 2o.- afin de décréter une vitesse de vingt (20) milles à l'heure sur les voies d'accès à l'école polyvalente Le Carrefour et au Stade Pierre Lafontaine.



AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour apporter des modifications au numérotage des maisons sur le boulevard Hurtubise et la rue Vanier.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter la fermeture de cette partie de la montée St-Antoine se situant entre les routes De La Savane et 148.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour établir une réglementation concernant les clôtures dans les secteurs ruraux.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter les travaux d'aménagement nécessaires pour le nouveau dépotoir situé sur partie des lots 525-1 et 521-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau ainsi que les travaux de recouvrement nécessaires à la fermeture du boulevard Labrosse et pour approprier des deniers pour payer le coût desdits travaux.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter la construction d'une ligne d'aqueduc pour relier la rue Craik et la rue De La Montagne et pour approprier des deniers pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Yves Audette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement de zonage numéro 495 de l'ancienne Ville de Touraine afin de réduire la largeur minimum des lots pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées dans les zones RA et RB.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour changer le nom de la partie de la rue Principale se situant entre la rue Laurin et le boulevard Archambault.



#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour abroger et remplacer le règlement numéro 92-77 afin de décréter la fermeture d'une partie de la montée Paiement.

#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour l'exécution de travaux de réfection et de correction à l'égout combiné et au raccordement existant sur le boulevard Archambault ainsi qu'à l'égout pluvial à l'intersection de la rue D'Auvergne et de l'Avenue Principale et pour apprécier les deniers pour en payer le cout.

#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour exécuter les travaux de réfection sur la rue Des Ravins et pour apprécier les deniers nécessaires pour en payer le coût.

#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Robert Labine, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour:

- 1o.- décréter la construction d'un passage inférieur permettant à la rue Main de passer sous l'emprise et les voies ferrées du Canadien Pacifique Limitée, au point millénaire 111.91 de la subdivision de Lachute.
  - 2o.- autoriser la relocalisation des services et utilités publiques audit endroit;
  - 3o.- autoriser l'acquisition ou l'expropriation des propriétés requises pour ladite construction, le tout en conformité avec la Loi d'expropriation (1974, chapitre 38);
- et pour autoriser un emprunt par obligations pour payer le coût de construction du projet et les aménagements s'y rattachant.

#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Robert Labine, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour prévoir le budget des revenus et dépenses de l'année 1978 et pour les impositions de taxes en découlant.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-816

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 41-6-77 concernant la circulation à l'intérieur des limites de la Ville, soit et est approuvé tel que lu.



RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que l'edit règlement soit référé au Comité Administratif pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Conrad Bouffard,  
Richard Trottier,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le Conseiller François Leclerc.

La résolution pour différer est adoptée sur division 11 contre 1.

RESOLUTION NUMERO C-77-817

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 358-78-77 concernant le zonage des lots 22B-31 à 22B-37, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-818

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 380-14-77 modifiant le zonage du lot 4-101 et partie du lot 4-102, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-819

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que l'assemblée soit ajournée au 21 novembre 1977.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 10 novembre 1977, à 17:30 heures et à laquelle sont présents: son honneur le maire John R. Luck, messieurs les conseillers, Conrad Bouffard, Yvon Morin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose et François Leclerc, formant quorum de ce conseil et siégeant sous la présidence de son honneur le maire John R. Luck.

AVIS SPECIAL vous est donné par le soussigné, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par son honneur le maire John R. Luck, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, jeudi le 10 novembre 1977 à 17:30 heures et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

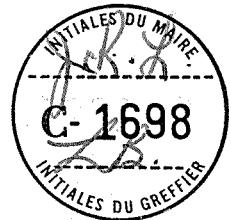
- 1o.- Virements d'appropriations budgétaire.
- 2o.- Liste des comptes.
- 3o.- Renvoi d'un policier.
- 4o.- Avis de motion - budget.
- 5o.- Grève du Syndicat des Cols Bleus - dispositions à prendre.
- 6o.- Engagement dessinateur - services techniques.

RESOLUTION NUMERO C-77-820

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser les virements budgétaires ci-dessous, tels que recommandés par le directeur du Service des Finances, à savoir:

Augmenter    Diminuer

02 11 00 319		
Législation/frais déplac.	\$ 2,000.	
02 11 00 671		
Législation/papeterie	\$ 500.	
02 11 00 919		
Législation/subvention	\$ 500.	
02 11 00 112		
Législation/rémun. rég. autres employés	\$ 20,000.	
02 11 00 192		
Législation/allocations	\$ 9,000.	
02 13 10 671		
Gérance/papeterie	\$ 500.	



	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 35 13 683 Aqueduc/achat d'eau	\$ 50,000.	
02 35 13 681 Aqueduc/électricité	\$ 5,000.	
02 35 14 681 Egout/électricité	\$ 7,000.	
02 35 13 434 Aqueduc/achat d'eau	\$ 30,000.	
02 81 20 681 Edifices/électricité	\$ 12,000.	
02 81 20 511 Edifices/loyers	\$ 10,500.	
02 35 14 522 Egout/entretien travaux de génie		\$ 30,000.
02 91 00 830 Service dette/intérêts emprunts temporaires		\$ 54,400.
02 19 20 321 Communications/frais poste	\$ 7,000.	
02 19 90 950 Autres dépenses adm./ réclamations domm. int.		\$ 10,000.
02 12 00 750 Application loi/ immobilisation ameublement		\$ 1,000.
02 61 20 750 Permis/inspection/immo- bilisation ameublement		\$ 1,000.
02 94 00 994 Excédents coûts règ. emp.	\$ 5,400.	
	<u>\$127,900.</u>	<u>\$127,900.</u>
	<u>_____</u>	<u>_____</u>

Services Techniques:      Augmenter      Diminuer

02 32 00 319		\$ 200.
02 32 00 671	<u>\$ 200.</u>	<u>_____</u>
	<u>_____</u>	<u>_____</u>

Greffé:      Augmenter      Diminuer

02 14 100 319 Autres frais de déplacement		\$ 500.
02 14 100 341 Journaux & revues	<u>\$ 3,000.</u>	<u>_____</u>



Greffé:

Augmenter    Diminuer

02 14 100 412 Services juridiques	\$ 500.
02 14 100 419 Autres serv. prof. & admin.	\$ 2,000.
02 14 100 711 Immobilisations-trav. voirie	\$ 2,000.
02 14 100 730 Immobilisations/terrains	\$ 1,000.
	\$ 4,500.
	\$ 4,500.
	_____
	_____

Personnel:

Augmenter    Diminuer

02 16 000 112 Rémunération régulière/ autres employés	\$ 330.
02 16 000 311 Congrès	\$ 300.
02 16 000 341 Journaux et revues	\$ 1,100.
02 16 000 349 Autres dép. publ. & inform.	\$ 400.
02 16 000 414 Cours de perfectionnement	\$ 300.
02 16 000 416 Relations de travail	\$ 5,000.
02 16 000 419 Autres services profes.	\$ 10,000.
02 16 000 494 Cotisations et abonnements	\$ 400.
02 16 000 499 Autres services	\$ 30.

Loisirs et Culture:

Augmenter    Diminuer

02 71 100 111 Rémunération régulière - plein temps	\$ 3,625.
02 71 100 112 Rémunér. rég. - autres	\$ 3,625.
02 75 480 112 Rémunér. rég. - autres	\$ 133.
02 75 480 515 Programme estival - location équipement	\$ 40.





<u>Loisirs et Culture:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 75 480 919 Programme estival - autres subventions	\$	10.
02 79 100 492 Gardiennage et sécurité	\$	163.
02 77 000 111 Bibliothèque - rémunération régulière - plein temps	\$	2,500.
02 77 000 112 Bibliothèque - rémunération régulière - autres	\$	2,000.
02 77 000 122 Bibliothèque - temps supplémentaire - autres	\$	500.
02 77 000 672 Bibliothèque - manuels de référence	\$	531.
02 77 000 671 Bibliothèque - papeterie & fourniture	\$	200.
02 77 000 678 Bibliothèque - matériel de reliure	\$	325.
02 77 000 728 Bibliothèque - immobil. bibliothèque	\$	6.
02 81 770 515 Bibliothèque - location équipement	\$	110.
02 81 770 531 Bibliothèque - conciergerie	\$	110.
02 75 100 111 Rémunération régulière - plein temps	\$	24,000.
02 75 100 531 Conciergerie	\$	23,800.
02 75 100 112 Rémunér. rég./autres	\$	4,800.
02 75 100 122 Temps supplé./autres	\$	1,500.
02 75 100 539 Autre entretien & réparations bâtisses	\$	1,000.
02 75 100 549 Autre entretien & réparations équipement	\$	1,500.
02 75 100 621 Pierre	\$	1,500.



Loisirs et Culture (suite)      Augmenter      Diminuer

02 75 100 622 Sable	\$ 100.
02 75 100 623 Ciment & béton	\$ 400.
02 75 100 624 Bois	\$ 1,500.
02 75 100 628 Terre végétale et tourbe	\$ 16,800.
02 75 100 639 Autres matières non comestibles	\$ 2,000.
02 75 100 649 Autres pièces & acces.	\$ 4,200.
02 75 100 681 Électricité	\$ 9,800.
02 75 100 740 Immobilisation - équip.	\$ 1,700.
02 75 100 911 Subvention - salaires	\$ 1,000.

Service des Communications:

02 19 200 329 Autres frais de poste	\$ 750.
02 19 200 331 Téléphone	\$ 2,000.
02 19 200 344 Publications des départ.	\$ 50.
02 19 200 419 Autres services profes.	\$ 300.
02 19 200 550 Entretien & réparation ameu.	\$ 300.
02 19 200 639 Autres matières non comestibles	\$ 250.
02 19 200 671 Papeterie/fourniture/bureau	\$ 350.

Service d'Urbanisme:      Augmenter      Diminuer

02 61 300 111 Cadastre - rémunér. rég. plein temps	\$ 5,000.
--	-----------





<u>Service d'Urbanisme:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 61 100 494 Directeur/cotisations & abonnements	\$ 126.	
02 61 100 671 Directeur/papeterie	\$ 100.	
02 61 200 121 Permis/temps supplémentaire plein temps	\$ 696.	
02 61 200 671 Permis/papeterie	\$ 600.	
02 61 200 111 Permis/rémunération rég. plein temps		\$ 10,000.
02 61 300 750 Cadastre - immobilisation ameublement	\$ 60.	
02 61 500 671 Planification - papeterie	\$ 1,000.	
02 61 500 494 Planification - cotisations et abonnements		\$ 126.
02 61 300 671 Cadastre - papeterie		\$ 600.
02 61 100 121 Directeur/temps supplé.		\$ 400.
02 61 200 112 Permis/rémunération rég. - autres		\$ 296.
02 61 300 319 Cadastre/autres frais de déplacement		\$ 300.
02 61 500 319 Planification/autres frais de déplacement		\$ 300.
02 61 200 750 Permis/immobil. ameubl.		\$ 60.
02 61 400 671 Inspection sanit./papeterie		\$ 500.
02 61 400 111 Inspection sanit./rémunér. rég. plein temps		\$ 2,000.
02 61 500 111 Planification/rémunér. rég. plein temps		\$ 3,000.



Service de la Police

02 21 000 111		
Rémunér. rég. plein temps	\$ 68,500.	
02 21 000 519		
Autres locations	\$ 150.	
02 21 000 649		
Autres pièces & acces.	\$ 1,500.	
02 21 000 651		
Vêtements et accessoires	\$ 5,000.	
02 21 000 652		
Allocations vestimentaires	\$ 1,700.	
02 21 000 671		
Papeterie	\$ 500.	
02 21 000 999		
Autres dépenses	\$ 50.	

Réseau d'égout:

02 35 140 111		
Rémunér. rég. plein temps	\$ 30,000.	

Enlèvement des ordures:

02 35 200 523		
Entretien dépotoir	\$ 96,200.	
02 35 200 492		
Gardiennage et sécurité	\$ 4,200.	

Service des Incendies:

02 22 100 111		
Rémunér. rég. plein temps	\$ 16,100.	
02 22 100 121		
Temps supplém. plein temps	\$ 15,000.	
02 22 100 622		
Sable	\$ 300.	
02 22 100 633		
Graisse & lubrifiants	\$ 100.	
02 22 100 651		
Uniformes & accessoires	\$ 500.	
02 22 100 750		
Immobilisation/ameublement	\$ 200.	





<u>Réseau d'aqueduc:</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 35 130 643 Compteurs d'eau	\$ 3,000.	
	<u>\$199,751.</u>	<u>\$199,751.</u>

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-821:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que le Directeur du Service des Finances soit et est autorisé à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

1o.- Liste des comptes payés du 5 octobre au 2 novembre 1977.

TOTAL du 5 octobre 1977	\$ 72,392.94
TOTAL du 6 octobre 1977	\$ 113,732.20
TOTAL du 12 octobre 1977	\$ 366,067.41
TOTAL du 14 octobre 1977	\$ 101,034.00
TOTAL du 19 octobre 1977	\$ 46,250.11
TOTAL du 21 octobre 1977	\$ 104,745.36
TOTAL du 26 octobre 1977	\$ 167,413.51
TOTAL du 28 octobre 1977	\$ 139,702.01
TOTAL DU 2 novembre 1977	\$ 133,081.67
	<hr/>
	\$ 1,244,419.21

2o.- Administration - liste des comptes à payer au 7 novembre 1977.....\$ 263,132.47

3o.- Liste des comptes à payer au capital au 27 octobre 1977.....\$ 10,679.24

4o.- Liste des comptes à payer au capital au 3 novembre 1977.....\$ 1,557.10

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-822:

ATTENDU QUE le Directeur de la Sûreté Municipale ainsi que le directeur du Service du Personnel ont soumis /des rapports concernant la conduite d'un policier;

QU'après avoir pris connaissance des documents relatifs à ce dossier, Son Honneur le Maire a suspendu immédiatement ledit agent;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller



Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Jerome Falardeau et résolu d'entériner la décision de Son Honneur le Maire et d'ordonner le congédiement du constable dont il est fait allusion au rapport produit par les Directeur de la Sûreté Municipale et du Service du Personnel.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-823:

ATTENDU QU'en conformité avec les instructions du comité administratif, le gérant, les directeurs du service du personnel et des travaux publics ont rencontré les représentants du Syndicat des Cols Bleus pour explorer les possibilités de conclure une entente relativement au maintient des services essentiels;

QUE le directeur du service du personnel a produit un rapport de cette séance de négociations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Morin, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu d'accepter en principe, les énoncés dudit rapport pour base de rédaction d'un projet d'entente pour le maintient des services essentiels, à l'exception du droit de gérance et des clauses monétaires mentionnées audit rapport; ces deux dernières questions devant faire l'objet de négociations supplémentaires.

Adoptée unanimement.

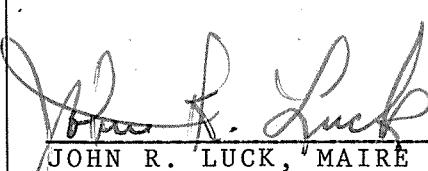
AVIS DE MOTION:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour prévoir le budget des revenus et dépenses pour l'année 1978 et pour les impositions de taxes en découlant ainsi que pour décréter certains travaux à même les deniers prévus audit budget.

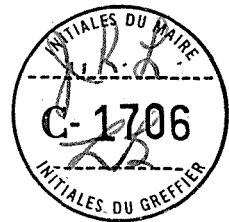
RESOLUTION NUMERO C-77-824:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Yvon Morin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

  
JOHN R. LUCK, MAIRE

  
LAURIER BECHAMP, GREFFIER



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil municipal de la Ville de Gatineau, tenue le 21e jour du mois de novembre 1977, à 20:00 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Yvon Morin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-800 2e lecture (C.V. A.52)

*Rescindie  
lairres  
C.78-27  
L.B.*  
Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu que ce Conseil remercie le gérant municipal, M. Jean Marcil, de ses services, à partir du 21 novembre 1977.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Yvon Morin,  
Jérôme Falardeau,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers:

Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
John R. Luck.

Son Honneur le Maire:

Résolution adoptée sur division 8 contre 5.

RESOLUTION NUMERO C-77-801 2e lecture (C.V. A. 52)

*Rescindie  
lairres C.78-28  
L.B.*  
Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu qu'un Comité Intérimaire soit formé jusqu'à l'engagement d'un nouveau gérant et est composé des directeurs de Services suivants, à savoir:

- a) Le directeur du Service du Personnel;
- b) Le directeur des Services Techniques;
- c) Le greffier, ce dernier agissant comme président dudit Comité.



CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers:

Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
John R. Luck.

Son Honneur le Maire:

Résolution adoptée sur division 8 contre 5.

RESOLUTION NUMERO C-77-825

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que le procès-verbal des assemblées du Comité Administratif, tenues les 9 et 16 novembre 1977, soit et est ratifié tel que présenté.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE:

- 10.- Le Cercle d'Artisanat Jeanne Le Ber - recherche d'un local.
- 20.- Le Cercle d'Artisanat Jeanne Le Ber St-François de Sales - recherche d'un local.

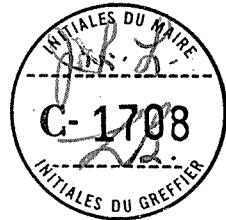
RESOLUTION NUMERO C-77-826

ATTENDU QUE lors de l'échéance du 1er mars 1978, fait en vertu du règlement numéro 376 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau, sur l'émission de \$127,000.00 datée du 1er mars 1968, le solde-capital non alors amorti, sera renouvelable le 1er mars 1978, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement pour la balance du terme autorisé;

QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable de \$72,000.00;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu:

- 10.- Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.



2o.- Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Ville à emprunter temporairement une somme de \$72,000.00, ledit emprunt devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-827

ATTENDU QUE M. Maurice St-Amour a offert de céder quatre (4) pieds de terrain à la Ville en autant que cette dernière lui fournisse des poteaux et de la broche pour l'installation d'une clôture avec marge de recul telle que précitée;

QUE le Comité Administratif recommande l'adoption d'un règlement qui, entre autre, décrètera que les clôtures doivent être construites à quinze (15) pieds de l'emprise des chemins dans les secteurs ruraux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la fourniture des poteaux et de la broche nécessaires à la reconstruction de la clôture sur la propriété de M. Maurice St-Amour, en autant que celui-ci accepte d'effectuer lui-même, les travaux à une distance de quinze (15) pieds de l'emprise du chemin et que la Ville n'ait aucune responsabilité pour l'entretien futur desdites clôtures.

Résolution pour différer:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Noël Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers:  
Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Honoré Séguin,  
Yvon Morin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le Conseiller: François Leclerc.  
Résolution pour différer adoptée sur division 11 contre 1.



### RESOLUTION NUMERO C-77-828

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les ingénieurs-conseils Boileau et Associés, à présenter les plans du projet d'étagement de voies sur la rue Main et du centre d'achats "Les Promenades de l'Outaouais", à la Communauté Régionale de l'Outaouais et au Service de Protection de l'Environnement afin d'obtenir les approbations requises.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-829

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport concernant le raccordement des réseaux d'aqueduc des secteurs Gatineau et Templeton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les ingénieurs-conseils Boileau et Associés à transmettre le rapport pour le raccordement des réseaux d'aqueduc des secteurs Gatineau et Templeton au Service de Protection de l'Environnement et à la Communauté Régionale de l'Outaouais pour approbation.

QUE lesdits ingénieurs soient également autorisés à remettre le rapport à la Compagnie Internationale de Papier du Canada pour discussions et approbation.

Adoptée unanimement.

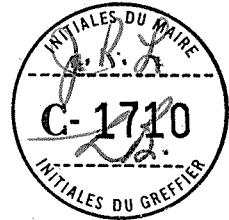
### RESOLUTION NUMERO C-77-830

ATTENDU QUE la compagnie Démix Limitée a formulé une réclamation supplémentaire au montant de \$6,251.03 pour les travaux de voirie sur les rues St-Antoine et Orléans;

QUE les ingénieurs-conseils Lajeunesse, Allary et Associés ont étudié la réclamation supplémentaire précitée et recommandent un paiement de \$1,422.44;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser une offre finale au montant de \$1,422.44 à la compagnie Démix Limitée à même le solde des règlements numéros 622, 651 et 85-77, en autant que l'entrepreneur accepte ce paiement en règlement complet et final de sa réclamation.

Adoptée unanimement.



### RESOLUTION NUMERO C-77-831

ATTENDU QUE la Ville détient des servitudes pour le système d'éclairage public dans le projet Gatineau Homes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec de raccorder le système d'éclairage dans le projet Gatineau Homes et que le coût d'entretien dudit système ainsi que la consommation soient aux frais de la Ville.

Adoptée unanimement.

- Monsieur le Conseiller Robert Labine quitte son fauteuil.

### RESOLUTION NUMERO C-77-832

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro C-77-771 en ce qui concerne l'autorisation au gérant de louer les équipements et services durant la grève du Syndicat des Cols Bleus de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Yvon Morin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution numéro C-77-771 en substituant les mots "le gérant" pour "le Comité Intérimaire".

Messieurs les Conseillers Honoré Séguin et Rhéal Lalonde enregistrent leur dissidence..

Adoptée sur division 9 contre 2.

- Monsieur le Conseiller Robert Labine reprend son fauteuil.

### RESOLUTION NUMERO C-77-833

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes ci-dessous indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:



- 1o.- M. Antoine Sabourin,  
lot 4A-6, rang XII, canton de Hull,  
plan numéro S-1070-2281-N,  
préparé par M. Raynald Nadeau, le 18 octobre 1977.
- 2o.- M. Jacques Proulx,  
lot 5-3, rang IV, canton de Templeton,  
plan numéro S-1048-2240-N,  
préparé par M. Raynald Nadeau, le 13 septembre 1977.
- 3o.- M. Doris Proulx,  
lot 5-4, rang IV, canton de Templeton,  
plan numéro S-1049-2241-N,  
préparé par M. Raynald Nadeau, le 13 septembre 1977.
- 4o.- M. Marcel Leroux,  
lot 1A-23, rang V, canton de Hull,  
plan numéro S-767-11445,  
préparé par M. L.J. Grégoire, le 6 octobre 1977.
- 5o.- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
lot 5B-1 (rue), rang II, canton de Templeton,  
plan numéro S-773-2158,  
préparé par M. Alain Courchesne, le 4 novembre 1977.
- 6o.- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
lots 6D-42-1 (rue) et 7B-10-1 (rue), rang  
II, canton de Templeton,  
plan numéro S-772-2157,  
préparé par M. Alain Courchesne, le 4 novembre 1977.

#### PROJET DE CORRECTION

- 1o.- M. Marcel Leroux,  
lot 2A-8, rang V, canton de Hull,  
plan numéro S-326-10845,  
préparé par M. L.J. Grégoire, le 6 octobre 1977.

Adoptée unanimement.

... au nom du conseil municipal

#### RESOLUTION NUMERO C-77-834

ATTENDU QUE les directeurs des Services Techniques et des Finances ont formulé des recommandations de paiement à l'égard des certificats ci-dessous et que les fonds à ces fins sont suffisants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Finances à effectuer le paiement des certificats suivants, à savoir:

- 1o.- Règlement numéro 666 (Pointe-Gatineau),  
Chagnon Limitée,  
certificat numéro 1, \$16,663.86.





2o. - Règlement numéro 513A (Touraine),  
Charmau Limitée,  
certificat final, remise de la retenue de \$500.00.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-835

RESCINDÉ Voir  
RES. C-1712 873

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a informé ce Conseil de la nécessité d'effectuer des emprunts temporaires en attendant la perception de certains revenus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Ville à contracter des emprunts temporaires pour un montant de \$1,500,000.00, afin de financer les opérations de la municipalité en attendant la perception de certains revenus. Il est entendu que lesdits emprunts seront contractés graduellement et en fonction des besoins.

QUE son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ces emprunts.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-836

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit, dans les trente (30) jours précédent la fin d'une année fiscale, nommer les vérificateurs pour l'année suivante;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de nommer la firme de comptables agréés "Normandin, Séguin et Associés", vérificateurs des livres de la municipalité pour l'année 1978.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-837

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux d'intérêt sur les taxes impayées à compter du 1er janvier 1978;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter que le taux d'intérêt applicable sur les taxes impayées, à compter du 1er janvier 1978, soit et est établi à 12%.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-838

ATTENDU QUE le directeur du Service d'Urbanisme a présenté un rapport et les plans du concept d'aménagement du programme d'améliorations de quartiers;

QUE ledit rapport établit l'ordre de grandeur et la répartition des coûts;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du Service d'Urbanisme et de donner un accord de principe au concept d'aménagement du programme d'améliorations de quartiers.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-839

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la subvention de \$3,000.00 en provenance du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports soit appropriée aux postes budgétaires suivants, à savoir:

02 76 30 919 -  
autres subventions.....\$1,000.00

02 76 30 349  
autres frais de publicité.....\$2,000.00

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.

*MODIFIÉE*

*VOIR*

*Résolution*

*C-78-989 Lf*

RESOLUTION NUMERO C-77-840

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, de demander:

- 1o.- A l'Union Régionale des Caisses Populaires de Montréal de coordonner la perception des amendes sur les contraventions émises par la municipalité dans toutes les succursales de la Ville de Gatineau et de la région.
- 2o.- A la Banque Canadienne Nationale de coordonner la perception des amendes sur les contraventions émises par la municipalité, dans toutes les Banques à charte de la Ville et de la région.
- 3o.- A la Caisse d'Economie Canipco de percevoir les amendes sur les contraventions émises par la municipalité.



Il est entendu que la perception desdites amendes sera effectuée selon les conditions énumérées au rapport du directeur du Service des Finances, en date du 16 novembre 1977.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-841

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements de fonds ci-dessous, à savoir:

Postes budgétaires      Augmenter      Diminuer

Enlèvement des ordures

02 35 200 492 Sécurité gardiennage	\$ 600.
02 35 200 491 Enlèvement des ordures	\$ 5,300.
02 35 200 512 Location terrain	\$ 1,800.
02 35 200 523 Entretien dépotoir	\$ 7,700.
	\$ 7,700.
	\$ 7,700.

Cour Municipale

02 12 000 311 Congrès	\$ 400.
02 12 000 112 Rémunération rég./autres	\$ 1,000.
02 12 000 192 Allocations - témoins	\$ 300.
02 12 000 319 Autres frais de déplacement	\$ 100.
02 12 000 671 Papeterie et fourniture de bureau	\$ 500.
02 12 000 550 Entretien/réparation ameub. et équipement de bureau	\$ 100.
02 12 000 513 Location équipement de bureau et ameublement	\$ 100.
02 12 000 419 Autres services profes. & administratifs	\$ 500.
	\$ 1,500.
	\$ 1,500.



$$\begin{array}{l} \text{For } x = 1, \quad \frac{1}{x} = 1, \quad \frac{1}{x+1} = \frac{1}{2}, \quad \frac{x}{x+1} = \frac{1}{2}, \\ \text{For } x = -1, \quad \frac{1}{x} = -1, \quad \frac{1}{x+1} = -\frac{1}{2}, \quad \frac{x}{x+1} = -\frac{1}{2}. \end{array}$$

## **Augmenter      Diminuer**

## Travaux Publics:

## Administration

02 33 000 311	Prix de participation	\$ 400.
Congrès		
02 33 000 319	Autres frais/déplacement	\$ 400.
02 33 000 414	Cours de perfectionnement	\$ 300.
02 33 000 671	Papeterie et fourniture	
de bureau		\$ 300.

## Pavage

02 34 210 514	
Location barricades	\$ 4,000.
02 34 210 625	
Asphalte	\$ 3,000.

## Trottoirs et bordures

02 34 220 111	Rémunér./rég. plein temps	\$13,000.
02 34 220 521	Entretien - travaux/voirie	\$ 522.
02 34 220 626	Gravier et concassé	\$ 522.

## Balayage et arrosage

02 34 230 111	Rémunér./rég. plein temps	\$16,000.
02 34 230 112	Rémunér./rég. autres empl.	\$16,000.

## Chemins de gravier

02 34 240 121 Temps supplé./plein temps	\$ 2,000.
02 34 240 521 Entretien/travaux/voirie	\$ 1,000.
02 34 240 627 Sel & calcium	\$ 1,000.
02 34 240 649 Autres pièces & accessoires	\$ 2,000.



## Travaux Publics (suite)

## Augmenter      Diminuer

## Eclairage de rues

02 34 400 521  
Entretien/travaux/voirie \$ 6,000.

## Aqueduct

02 35 130 111  
Rémunér./rég. plein temps \$ 25,000.

02 35 130 623  
Ciment et béton \$ 500.

02 35 130 626  
Gravier et concassé § 3 000

02 35 130 628 Terre végétale et tourbe \$ 500

02 35 130 649  
Autres piéces et accessoires 6 5 000

### Ensembles

02 35 140 111  
R&B music / salsa plein temps \$15.000

02 35 140 121

02 35 140 522  
Entretien - travaux d'aqueduc  
et d'égout \$ 200

02 35 140 549  
Autre entretien de  
machinerie et équipement \$ 200.

02 35 140 626  
Gravier et concassé \$ 3 000

## Bornes-fontaines

02 35 150 639  
Autres matières non  
comestibles \$ 1,000.

02 35 150 649  
Autres pièces et accessoires \$ 3.000.

## Edifices

02 81 200 111 Rémunér./rég. plein temps \$ 3.000.

02 81 200 624  
Bois \$ 3,000

02 81 200 682  
Gaz \$ 100

02 81 200 960  
Remboursements clôtures  
mitoyennes \$ 100



Travaux Publics (suite)

Augmenter      Diminuer

Ateliers

02 82 300 631 Essence et diesel	\$ 6,100.
02 82 300 633 Graisse et lubrifiants	\$ 300.
02 82 200 631 Essence et diesel	\$ 6,100.
02 82 200 633 Graisse et lubrifiants	\$ 300.
	<u>\$83,422.</u>
	<u>\$83,422.</u>

Communications

02 19 200 610 Aliments, boissons, tabac	\$ 400.
	<u>\$ 400.</u>
	<u>\$ 400.</u>

Quote-part C.R.O.

02 93 100 992 Quote-part	\$ 3,000.
	<u>\$ 3,000.</u>
	<u>\$ 3,000.</u>

Urbanisme:

02 61 20 411 Services scientifiques et de génie	\$ 500.
02 61 20 671 Papeterie et fourniture de bureau	\$ 500.
	<u>\$ 500.</u>
	<u>\$ 500.</u>

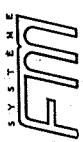
Service de la dette

02 91 000 830 Intérêts - emprunts temporaires	\$ 3,400.
	<u>\$ 3,400.</u>
	<u>\$ 3,400.</u>

Messieurs les Conseillers Jérôme Falardeau et François Leclerc enregistrent leur dissidence sur le virement budgétaire au poste 02 19 200 610.

Monsieur le Conseiller Yvon Morin enregistre sa dissidence.

Adoptée.





MODIFIÉE VOIR  
Résolution  
C-78-111 *fl.*

RESOLUTION NUMERO C-77-842

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a soumis un rapport relatif au délai pour la remise de la retenue due à la compagnie Les Constructions Terrac Inc. recommandant un paiement de \$1,037.81 représentant l'intérêt au taux légal pour la période du retard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de \$1,037.81 à même les deniers du règlement numéro 10-74-1-77 à la compagnie Les Constructions Terrac Inc., ladite somme représentant l'intérêt courue pour la période de retard à effectuer le paiement de la remise de la retenue.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-843

ATTENDU QUE durant la grève du Syndicat des Cols Bleus de Gatineau, certains Services doivent se procurer des carburants et faire effectuer des réparations mineures aux véhicules;

QUE la Ville doit aussi faire appel à certains nouveaux fournisseurs;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à émettre le paiement, sur une base hebdomadaire, des achats de carburants et pour des réparations mineures aux véhicules municipaux et des factures de ces nouveaux fournisseurs. La présente autorisation est valable durant la période de grève des "Cols Bleus" seulement.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-844

ATTENDU QUE le Ministère du Travail et de l'Immigration, dans le cadre des projets "Canada au Travail", a accueilli favorablement la résolution numéro C-77-390 pour un tel projet;

QUE les employés "Clos Bleus" municipaux sont en grève depuis le 7 novembre 1977 et qu'il est impossible de poursuivre les travaux du projet précité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'ordonner que le projet "Canada au Travail", dossier 3721 DH7 soit considéré comme terminé depuis le début de la grève du 7 novembre 1977.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-845

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport, en date du 10 novembre 1977, recommandant de rejeter les soumissions reçues pour l'enlèvement de la neige dans le projet Mont-Cascades ainsi que depuis la route 307 jusqu'au centre de ski Mont-Cascades;

QUE ce Conseil estime que les prix soumis sont trop élevés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu de rejeter les soumissions reçues des compagnies ci-après mentionnées et d'autoriser le remboursement des chèques de dépôt pour le déneigement du projet Mont-Cascades et du chemin partant de la route 307 au centre de ski Mont-Cascades, à savoir:

1o.-	Les Aménagements Village Mont-Cascades...le mille.....	\$1,780.00
2o.-	M. Bernard Lemieux.....le mille.....	\$1,450.00
3o.-	Mont-Cascades Ski Lift Limited le mille..... sel et sable.....plus.....	\$1,200.00 \$3,000.00

QUE les directeurs des Services des Achats et des Travaux Publics soient et sont autorisés à négocier, avec les soumissionnaires ci-avant mentionnés, pour l'obtention de prix plus raisonnables pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée unanimement.

- Monsieur le Conseiller Richard Trottier quitte son fauteuil.

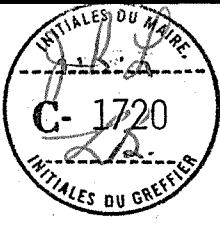
RESOLUTION NUMERO C-77-846

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour la conciergerie au poste de police et recommande l'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de la compagnie Robel Maintenance Enrg., au montant de \$750.00 par mois, pour les travaux de conciergerie à l'édifice situé au 5 boulevard Du Progrès.

Il est également résolu que cette adjudication soit valable pour une période d'un an à compter de l'adoption des présentes et que ce Conseil se réserve le privilège d'annuler cette entente à trente (30) jours d'aviso.

QUE le directeur de la Sûreté Municipale présente au Comité Administratif, un rapport mensuel concernant la qualité des services offerts par ladite firme.



Monsieur le Conseiller Julien Soucy enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

- Monsieur le Conseiller Richard Trottier reprend son fauteuil.

RESOLUTION NUMERO C-77-847

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir certains immeubles pour permettre la construction d'un étagement de voies à la hauteur de la voie ferrée, sur la rue Main;

QUE des ententes de principe sont intervenues entre Messieurs Lucien Gauthier (partie des lots 19B-169 et 19B-170), Thomas Charette (partie des lots 19B-187 et 19B-188), Lucien Peterson (partie des lots 19B-89 et 19B-90) et les représentants du Conseil municipal pour l'acquisition de leur immeuble;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu d'autoriser un dépôt de \$300.00, à chacune des personnes ci-avant mentionnées, en considération de leur signature d'une offre de vente pour leur propriété respective; le tout étant conditionnel à ce que le projet de règlement décrétant l'exécution desdits travaux reçoive les approbations requises par les autorités gouvernementales.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-848

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service des Achats analysant les soumissions reçues pour la fourniture de sel;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la plus basse soumission conforme, en l'occurrence celle de "Les Produits Domtar Limitée", à raison de \$19.70 la tonne, FAB Gatineau, taxe provinciale en sus.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-849

ATTENDU QUE la résolution numéro C-77-550 autorise entre autre l'acquisition d'une parcelle de terrain connue comme partie du lot 588 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;



QUE la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, M. Alain Courchesne, en date du 25 octobre 1977, sous le numéro 2146 de son répertoire, montre que ce lopin de terre comprend également partie des lots 577 partie, 577-161 (rue), 577-162 (rue) et 577-163 (rue);

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder l'article -1- de la résolution numéro C-77-550 afin de le remplacer comme suit:

"lo.- Ce Conseil autorise l'acquisition des parties de lots 577, 577-161, 577-162, 577-163 ainsi que partie des lots 588 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, le tout tel qu'indiqué à la description de l'arpenteur-géomètre, M. Alain Courchesne, en date du 25 octobre 1977 et tel que montré au plan de même date, sous le numéro 2146 de ses minutes."

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-850

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de modifier la résolution numéro C-77-795 en substituant le nom des évaluateurs y apparaissant pour celui de "Les Estimateurs Associés Inc.".

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-851

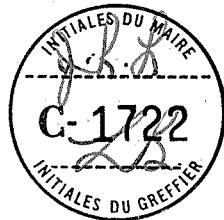
Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'un chaleureux message de félicitations soit adressé à M. René Séguin, 341, rue Gauthier, Gatineau, pour sa nomination à titre de "Personnalité de l'Année".

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-852

ATTENDU QUE le 9 décembre 1966, par acte de vente devant Me Charles Munn, M. Henri Lapointe vendait à la Ville de Pointe-Gatineau, partie du lot numéro 2 de la subdivision du lot 516 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, décrit comme suit:

RESCINDE VOIR  
RES. C-77-887



"Partie du lot numéro DEUX de la subdivision du lot CINQ CENT SEIZE (ptie 516-2) au cadastre du Village de Pointe-Gatineau, et l'edit remplacement de figure irrégulièrre, plus particulièrement décrit et borné comme suit: au sud par les trois cents pieds (300') sud dudit lot, demeurant la propriété de M. Henri Lapointe; à l'ouest par le lot 516-1; au nord par partie du lot 510 et à l'est par le lot 516-3.

Que la Ville de Pointe-Gatineau a obtenu un Jugement en reconnaissance judiciaire du droit de propriété de la Cour Supérieure, District de Hull, enregistré à Hull, le 31 octobre 1969, sous le numéro 186-050, par lequel Jugement, la Ville devenait propriétaire de tout le lot numéro DEUX de la subdivision du lot CINQ CENT SEIZE (516-2) au cadastre du Village de Pointe-Gatineau.

Qu'il y a eu erreur et que le Jugement aurait dû porter sur partie seulement du lot numéro DEUX de la subdivision de lot CINQ CENT SEIZE (516-2) au cadastre du Village de Pointe-Gatineau."

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de reconnaître que M. Henri Lapointe était et demeurait propriétaire des trois cents pieds (300') sud dudit lot DEUX de la subdivision du lot CINQ CENT SEIZE (300'S.516-2) au cadastre du Village de Pointe-Gatineau, tel que décrit dans l'acte de vente enregistré à Hull, sous le numéro 166-871.

QUE la Ville de Gatineau abandonne tous ses droits à M. Henri Lapointe, acceptant, sur cesdits trois cents pieds sud dudit lot numéro DEUX de la subdivision du lot numéro CINQ CENT SEIZE (300'S.516-2) au cadastre du Village de Pointe-Gatineau.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié et au préalable d'obtenir l'approbation de la Commission Municipale de Québec dans l'éventualité que telle approbation soit requise.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-853

ATTENDU QUE le directeur de la Sûreté Municipale a présenté un rapport recommandant de combler le poste de dactylo au sein de son Service;

QUE ce Conseil estime qu'il y a lieu de combler temporairement le poste de dactylo;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions de la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à combler temporairement le poste de dactylo à la Sûreté Municipale.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-854

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Canadienne Nationale pour permettre le financement provisoire du règlement ci-bas mentionné, jusqu'à concurrence de 90% de l'emprunt autorisé, à savoir:

<u>REGLEMENT NUMERO</u>	<u>MONTANT</u>	<u>90%</u>
96-77	\$358,000.00	\$322,200.00

QUE son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets avec ladite Banque, les emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter la construction de conduites d'aqueduc, le raccordement du réseau de Templeton à celui de Gatineau ainsi que des dépenses de modifications à l'usine de filtration de la Compagnie Internationale de Papier du Canada et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION

Par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 358 de l'ancienne Ville de Gatineau concernant le zonage afin de limiter la superficie des remises extérieures dans les zones RAC/8, RAC/9, RAC/10 et RAC/11.

RESOLUTION NUMERO C-77-855

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le règlement numéro 41-6-77 concernant la circulation à l'intérieur des limites de la Ville, soit et est adopté tel que lu.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-856

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 92-1-77 concernant la fermeture d'une partie de la montée Paiement, soit et est adopté tel que lu.

Messieurs les Conseillers Noel Charette et Julien Soucy enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 2.

RESOLUTION NUMERO C-77-857

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 99-77 concernant la construction d'un passage inférieur sous l'emprise et les voies ferrées sur la rue Main, soit et est adopté tel que lu.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Monsieur le Conseiller Yves Audette enregistre sa dissidence à l'égard de l'article -12- du règlement.

Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard et Yvon Morin enregistrent leur dissidence.

Adoptée.

RESOLUTION NUMERO C-77-858

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que le règlement numéro 100-77 pour ordonner qu'une partie de la rue Principale soit nommée rue St-Jean-Baptiste, soit et est adopté tel que lu.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-859

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 101-77 concernant la fermeture d'une partie de la montée St-Antoine, soit et est adopté tel que lu.

Monsieur le Conseiller Honoré Séguin enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.



RESOLUTION NUMERO C-77-860

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU



Formules Municipales Limitée, Farnham, Qué.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 5e jour du mois de décembre 1977, à 20:00 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-861

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 3, 7, 10 et 21 novembre 1977, soit et est ratifié tel que présenté, avec correction à la résolution numéro C-77-785 qui devrait lire "\$18,735.51" au lieu de \$18,7325.51".

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-862

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que le procès-verbal des assemblées du Comité Administratif, tenues les 23 et 30 novembre 1977, soit et est ratifié tel que présenté.

Adoptée unanimement.



CORRESPONDANCE

- 1o.- Société d'Habitation du Québec - arrêté en conseil numéro 2500-77.
- 2o.- Ministère des Transports - plans - autoroutes 50 et 550.
- 3o.- M. Jean Marcil - avis d'appel - Commission Municipale de Québec.
- 4o.- Vaillant, Richer et Scheire, avocats - gérant municipal.
- 5o.- Les Aménagements Guirard Inc. - soumission pour recouvrement du dépotoir Labrosse.
- 6o.- Commission Municipale de Québec - cause Jean Marcil -vs- Ville de Gatineau.

RESOLUTION NUMERO C-77-863

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes ci-dessous indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. Yvon Roy,  
lot 23A-3, rang VI, canton de Templeton,  
plan numéro S-1060-3629-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 7 octobre 1977.
- 2o.- M. Gilles Brazeau,  
lot 21-3, rang IV, canton de Templeton,  
plan numéro S-1074-3640-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 25 octobre 1977.
- 3o.- Les Entreprises Pergat Inc.,  
lot 15A-2, rang V, canton de Templeton,  
plan numéro 20821-7171-S,  
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 9 septembre 1977.
- 4o.- Les Entreprises Pergat Inc.,  
lot 15A-3, rang V, canton de Templeton,  
plan numéro 22066-7723-S,  
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 23 août 1977.
- 5o.- M. Bazil Foley,  
lot 11B-2, rang XVI, canton de Hull,  
plan numéro 3377-77,  
préparé par M. Jean-Claude Defayette, le 20 octobre 1977.
- 6o.- Lauréanne Adams et Barry Benovoy,  
lot 4B-14, rang XIII, canton de Hull,  
plan numéro 77749,  
préparé par M. André Defayette, le 8 août 1977.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-864

ATTENDU QUE M. André Beaudry a formulé une requête pour modifier le contrat de cession de terrain des lots 1A-44 et 1C-162, rang VII, canton de Hull afin de lui accorder le privilège de raccorder partie des lots 2 et 3B, rang VII, à l'égout sanitaire du ruisseau Desjardins, sans frais en ce qui concerne le droit de passage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser une modification au contrat notarié intervenu entre la Ville et les compagnies "Laremac Inc." et "Construction Albec Limitée" pour stipuler que ces entreprises peuvent raccorder partie des lots 2 et 3B, rang VII, canton de Hull, à l'égout sanitaire du ruisseau Desjardins sans frais en ce qui concerne le droit de passage. Toutefois, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre pour l'exécution de cet ouvrage est la responsabilité des compagnies précitées. Le coût des honoraires pour la préparation d'un acte notarié étant également à la charge du requérant.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-865

ATTENDU QUE la convention intervenue entre l'ex-Ville de Pointe-Gatineau et Thibault Lumber Wrecker Limited, concernant le remplissage de certains lots vacants, a pris fin le 14 novembre 1977;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de prolonger, pour une période de trois (3) mois, la durée de ladite convention intervenue entre l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau et M. Florian Thibault, à partir du 14 novembre 1977.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-866

ATTENDU QUE la rue 2B-307, rang VI, canton de Hull, constitue le prolongement de la rue Olida;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la rue portant le numéro de cadastre 2B-307, rang VI, canton de Hull, soit connue et désignée sous le nom de rue Olida.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-867

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté un rapport recommandant d'effectuer certains virements budgétaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser les virements budgétaires tels que ci-dessous indiqués, à savoir:

	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
<u>Services Techniques -</u> <u>Direction:</u>		
02 31 000 319 Autres frais de déplacement	\$ 200.	
02 32 000 671 Papeterie	\$ 200.	\$ 200.
	<u>\$ 200.</u>	<u>\$ 200.</u>
<u>Loisirs et Culture -</u> <u>Administration:</u>		
02 71 100 341 Journaux et revues	\$ 300.	
02 71 100 344 Publication des départements	\$ 500.	
02 71 100 419 Autres services professionnels & administratifs	<u>\$ 200.</u>	<u>\$ 500.</u>
	<u>\$ 500.</u>	<u>\$ 500.</u>
<u>Loisirs et Culture -</u> <u>Sports:</u>		
02 72 000 550 Entretien et réparation, ameublement et équipement de bureau	\$ 340.	
02 72 000 740 Immobilisation/machinerie véhicules & équipements	<u>\$ 340.</u>	<u>\$ 340.</u>
	<u>\$ 340.</u>	<u>\$ 340.</u>
<u>Loisirs et Culture - arénas:</u>		
02 73 100 341 Journaux et revues	\$ 300.	
02 73 100 349 Autres dépenses de publicité et information	<u>\$ 200.</u>	



02 73 100 414 Cours de perfectionnement	\$ 100.
02 73 100 494 Cotisations & abonnements	\$ 15.
02 73 100 515 Location machinerie, véhicules et outils	\$ 34.
02 73 100 532 Entretien de terrains	\$ 800.
02 73 100 539 Autre entretien & répara- tions de bâtisses	\$ 800.
02 73 100 549 Autres entretien machinerie et équipement	\$ 49.
02 73 100 624 Bois	\$ 535.
02 73 100 625 Asphalte	\$ 500.
02 73 100 635 Peinture	\$ 100.
02 73 100 649 Autres pièces & acces.	\$ 500.
02 73 100 651 Vêtements & accessoires	\$ 300.
02 73 100 660 Articles de nettoyage	\$1,100.
02 73 100 691 Médicaments & fournitures	\$ 635.
02 73 100 692 Articles de cuisine	\$ 227.
02 73 100 750 Immobilisations/ameublement et agencement	<u>\$ 27.</u>
	<u><u>\$3,111.</u></u>
	<u><u>\$3,111.</u></u>



Loisirs et Culture -  
baseball:

02 75 410 494		\$ 95.
Cotisations et abonnements		
02 75 410 649		\$ 375.
Autres pièces et acces.		
02 75 410 651		\$ 50.
Vêtements & accessoires		
02 75 410 911		\$ 420.
Subventions - salaires		
		\$ 470.
		\$ 470.

Finances:

02 13 200 112		
Rémunération régulière		
autres employés		\$1,800.
02 13 200 111		
Rémunération régulière		
plein temps		\$1,800.
		\$1,800.
		\$1,800.

Loisirs et Culture -  
Programme estival:

02 75 480 912		\$ 185.
Subvention/articles/loisirs		
02 75 480 919		
Subvention - autres		\$1,232.
		\$1,417.
01 82 510		
Subventions - Loisirs		\$1,417.

Travaux Publics -  
Administration:

02 33 000 516		
Location véhicules (grève)		\$1,500.
		\$1,500.

Ateliers - Police:

02 82 200 111		
Salaires réguliers		\$3,100.
		\$3,100.



	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
<u>Ateliers - autres:</u>		
02 82 900 549 Entretien machinerie	\$1,600.	-
	<u>\$1,600.</u>	<u>-</u>
	<u>_____</u>	<u>_____</u>
<u>Loisirs et Culture:</u>		
02 73 31 651 Vêtements et accessoires	\$ 75.	
02 73 31 911 Subventions - salaires		\$ 75.
02 74 30 639 Autres matières non comest.	\$ 22.	
02 74 30 649 Autres pièces et accessoires		\$ 22.
02 78 30 112 Rémunér. rég. autres employés	\$ 122.	
02 78 30 911 Subventions - salaires	\$ 24.	
02 78 80 349 Autres dépenses de publicité et d'information	\$ 40.	
02 78 80 519 Autres locations (alarme)		\$ 392.
02 78 80 624 Bois	\$ 206.	
02 75 10 112 Rémunér. rég. autres employés	\$ 400.	
02 75 10 322 Fret		\$ 50.
02 75 10 515 Location machinerie, véhi- cules et outils	\$1,840.	
02 75 10 531 Conciergerie		\$ 240.
02 75 10 549 Autre entretien de machi- nerie et équipement		\$ 300.
02 75 10 621 Pierre		\$ 150.





02 75 10 622 Sable	\$ 60.
02 75 10 623 Ciment et béton	\$ 100.
02 75 10 624 Bois	\$ 300.
02 75 10 628 Terre végétale et tourbe	\$ 130.
02 75 10 631 Essence et diesel	\$ 90.
02 75 10 635 Peinture	\$ 500.
02 75 10 639 Autres matières non comest. i.	\$ 500.
02 75 10 660 Articles de nettoyage	\$1,000.
02 75 10 681 Électricité	\$1,500.
02 75 10 691 Médicaments et fournitures	\$ 250.
02 75 10 714 Immobilisations - parcs	\$ 750.
02 75 10 740 Immobilisations - machinerie, véhicules & équip.	\$ 270.
02 75 10 911 Subventions - salaires	\$ 30.
	<u>\$ 4,719.</u>
	<u>\$ 4,719.</u>

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-868

ATTENDU QUE les servitudes sur les lots 38-114 et 38-121, pour permettre l'installation de conduits souterrains servant à l'éclairage dans le projet "Gatineau Homes", ne sont plus requises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la préparation d'un acte notarié par lequel la Ville renonce aux servitudes permanentes sur les lots 38-114 et 38-121 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, pour fin d'installation de conduits souterrains pour l'éclairage dans le projet "Gatineau Homes".



QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats requis à ces fins.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-869

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a formulé une demande pour combler les postes de commis I et dactylo I à la bibliothèque à cause de retraite et promotion survenues au sein de ce Service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions à la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le Service du Personnel à combler temporairement les postes de commis I et dactylo I à la bibliothèque.

Messieurs les Conseillers Yves Audette, Noel Charette et Jérôme Falardeau enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 7 contre 3.



Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

RESOLUTION NUMERO C-77-870

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté un rapport au Comité Administratif suggérant des modifications à la politique de photocopieurs à l'étendue de tous les Services de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la deuxième alternative suggérée au rapport précité, à savoir:

Deuxième solution:

Différence de  
l'engagement:

Remplacer la Xerox 7000 de la Polycopie pour un modèle 9200

+ \$645.00/mois

Remplacer la Xerox 7000 de la Police pour un modèle 4000

- \$300.00/mois

Remplacer la Xerox 3600 des Loisirs pour un modèle 4000

- \$100.00/mois

Remplacer la Xerox 4500 du Greffe pour un modèle 4000

- \$300.00/mois

- \$ 55.00/mois

Adoptée unanimement.



### RESOLUTION NUMERO C-77-871

ATTENDU QU'une sténo-dactylo 2 au service de la Sûreté Municipale doit s'absenter de son travail pour une période de six (6) mois et qu'un certificat médical a été fourni à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions de la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le Service du Personnel à combler temporairement cette vacance.

Messieurs les Conseillers Noel Charette et Jérôme Falardeau enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 2.

### RESOLUTION NUMERO C-77-872

ATTENDU QUE les directeurs des Services Techniques et des Finances ont formulé des recommandations de paiement à l'égard des certificats ci-dessous et que les fonds à ces fins sont suffisants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Finances à effectuer le paiement des certificats suivants, à savoir:

- 1o.- Règlement numéro 507-1 (Touraine),  
Les Constructions Deschênes Limitée,  
certificat final - remise finale de la  
retenue - \$19,268.05.
- 2o.- Règlement numéro 75-76,  
Thom Construction Limitée,  
certificat numéro 1 - \$11,509.34.
- 3o.- Règlement numéro 666 (Pointe-Gatineau),  
Lajeunesse et Associés,  
honoraires de surveillance - \$990.96.
- 4o.- Règlement numéro 75-76,  
Thom Construction Limitée,  
certificat numéro 2 final - \$639.41.
- 5o.- Règlement numéro 24-74,  
Beaver Asphalte Limitée,  
certificat numéro 8,  
\$20,134.28, remise de la retenue de 5% du montant.
- 6o.- Règlement numéro 72-76,  
Les Constructions Deschênes Limitée,  
certificat numéro 2 - \$18,773.37.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-873

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a informé ce Conseil de la nécessité d'effectuer des emprunts temporaires en attendant la perception de certains revenus;

QUE le Conseil peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation de la Commission Municipale de Québec, contracter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes pourvu que le montant n'excède pas 70% du solde des taxes à percevoir;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu:

1o.- De rescinder, à toute fin que de droit, la résolution numéro C-77-835 demandant à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un emprunt temporaire.

2o.- D'autoriser le directeur du Service des Finances à négocier un emprunt temporaire au montant de \$1,500,000.00 avec la Banque Canadienne Nationale en attendant la perception des taxes dues pour l'année 1977.

QUE son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les billets avec ladite Banque; lesdits emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C 77-874

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires mercure sur poteaux de bois existants, à savoir:

1o.- Trois (3) luminaires 10,000 lumens, sur la rue Portneuf,

2o.- Deux (2) luminaires 10,000 lumens, sur la rue Montmagny,

3o.- Un (1) luminaire 20,000 lumens à l'intersection de la route 307 et de la rue Portneuf,

le tout selon le plan ER-77-15 préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.



## RESOLUTION NUMERO C-77-875

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de confirmer que les employés ci-dessous mentionnés, à leur fonction en conformité avec les dispositions des conventions collectives, à savoir:

- 1o.- GAUTHIER, Luc - policier, Service de la Police, le 7 mars 1977.
- 2o.- MORIN, Francine - commis général, Service des Finances, le 27 juin 1977.
- 3o.- MARCOUX, Denis - préposé à l'aréna, Service des Loisirs et de la Culture, le 11 septembre 1977.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 1.

## RESOLUTION NUMERO C-77-876

ATTENDU QUE le Comité Administratif a étudié le contenu du cahier des résolutions de l'Union des Municipalités de la Province de Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'accepter les résolutions portant les numéros ci-dessous mentionnés, à savoir:

- ENVIRONNEMENT - résolutions 77-E-01, 77-E-02 et 77-E-4.
- EVALUATION - résolutions 77-EV-01 et 77-EV-02.
- FISCALITE - résolutions 77-F-01 et 77-F-02.
- HABITATION - résolutions 77-H-01 et 77-H-03.
- LEGISLATION - résolutions 77-L-01, à l'exception de l'article -H-.
- LOISIRS - résolutions 77-LO-01 à 77-LO-05 inclusivement.
- RELATIONS DE TRAVAIL - résolutions 77-RT-01 à 77-RT-05 inclusivement.
- REGLEMENTS ET SERVICES - résolution 77-S-01.

Adoptée unanimement.

## RESOLUTION NUMERO C-77-877

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour le recouvrement du dépotoir du boulevard Labrosse, à savoir:



- 1o.- Les Entreprises C.M.L. Limitée.....\$26,250.00  
2o.- Les Aménagements Guirard Inc.....\$27,000.00

QUE ledit rapport indique que les soumissions sont conformes aux devis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission présentée par "Les Entreprises C.M.L. Limitée", au montant de \$26,250.00, pour le recouvrement final du site du dépotoir du boulevard Labrosse et d'autoriser la remise du chèque au soumissionnaire non favorisé. La présente adjudication est sujette à une rencontre pour assurer que les travaux sont en conformité avec les dispositions du contrat intervenu avec les propriétaires du terrain en question.

Monsieur le Conseiller Noel Charette s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-878

ATTENDU QUE la demande d'admission pour un deuxième programme d'améliorations de quartiers doit être présentée avant le 8 décembre 1977 pour faire réserver, auprès de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les fonds nécessaires pour la programmation de 1977;

QUE cette demande permet à la Ville de procéder à une étude préliminaire pour choisir le secteur susceptible de faire partie de ce deuxième programme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser son Honneur le Maire John R. Luck et le greffier, M. Laurier Béchamp, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la préparation d'un programme d'améliorations de quartiers, exigibles soit par la Société d'Habitation du Québec, soit par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, dans le cadre de l'entente signée entre lesdites Sociétés, aux fins de verser des contributions et consentir des prêts à une municipalité pour un programme d'améliorations de quartiers, et ce, en vertu de la partie III-I de la Loi Nationale sur l'Habitation.

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de transmettre, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, toute demande de contribution et/ou de prêt, pour et au nom de la municipalité de Gatineau.

Adoptée unanimement.



### RESOLUTION NUMERO C-77-879

ATTENDU QUE depuis l'ouverture officielle de la partie de la rue Brébeuf, située au nord de la rue St-Jean, il en découle un problème d'identification puisque cette rue constitue le prolongement de la rue Hillcrest;

QUE cette situation peut être corrigée en changeant le nom de cette partie de la rue Brébeuf;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la partie de la rue Brébeuf, comprise entre les rues St-Jean et Hillcrest, soit connue et désignée comme étant la rue Hillcrest.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-880

ATTENDU QUE le Ministère des Transports propose de construire un nouveau pont pour remplacer le pont Gendron et que deux (2) sites sont présentement à l'étude, soit l'un au nord et l'autre au sud du pont Gendron et de Wakefield;

QUE ces deux (2) localisations impliquent la reconstruction d'un tronçon de la route 366 ainsi qu'un raccordement avec la future autoroute 5;

QUE ce Conseil est d'opinion que pour améliorer l'accès au secteur Mont-Cascades, la réfection de la route entre le terrain Golf Mont-Cascades et la route 366 s'impose;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De donner son accord à la Communauté Régionale de l'Outaouais relativement à l'alternative 3A en autant qu'elle incorpore, en supplément, un raccordement routier entre le Mont-Cascades et la route 366 réaménagée.
- 2o.- De signifier son approbation au Ministère des Transports relativement à l'alternative 3A à la condition qu'il inclut une bretelle de raccordement routier entre Mont-Cascades et la future route 366.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-881

ATTENDU QUE les rues portant les numéros 20-522 et 20-523, rang II, canton de Templeton, sont le prolongement des rues Hillview et Hilltop;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que les rues ci-dessus mentionnées soient nommées et désignées sous les appellations suivantes, à savoir:

- 1o.- Lot 20-522 et partie sud du lot 20-523 - "rue Hillview".
- 2o.- Lot 20-523 partie nord - "rue Hilltop".

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-882

ATTENDU QUE suite à la rencontre des membres du Conseil avec les inspecteurs du Service d'Urbanisme, le Comité Administratif est d'avis que la résolution numéro C-77-781 doit être modifiée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de biffer l'alinéa suivant de la résolution numéro C-77-781, à savoir:

"Cependant, des rapports doivent être présentés au Comité Administratif pour approbation avant que les procédures soient déposées devant la Cour Municipale."

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-883

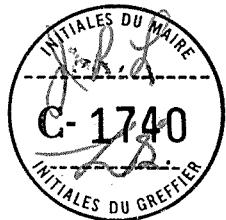
ATTENDU QUE le projet de loi modifiant la charte de la Ville sera différé à la prochaine session parlementaire et que ledit projet contient des dispositions à l'égard des soldes des règlements d'emprunt des anciennes municipalités dans le but d'améliorer la gestion des deniers, des fonds de capital et d'emprunt;

QU'il est urgent que la Ville puisse approprier à d'autres fins les fonds disponibles auxdits règlements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de s'adresser à l'Assemblée Nationale du Québec pour apporter les modifications telles que ci-dessous, à la charte de la Ville de Gatineau, à savoir:

"L'article -14- de ladite charte est modifié par l'addition des alinéas suivants:

Cependant, le Conseil peut, en suivant les procédures édictées à l'article 602A de la Loi des Cités et Villes, modifier les clauses d'imposition des règlements numéros 418 et 422 de l'ancienne Ville de Gatineau, 508, 527 et 588 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau, 20-73, 10-74, 16-74 et 24-74 de l'ancienne municipalité du Village de Templeton ainsi que 479 de l'ancienne Ville de Touraine.



Le Conseil peut également, en se prévalant des dispositions de l'article 7 de la Loi des Dettes et Emprunts Municipaux et Scolaires (S.R.Q. 1964, chapitre 171), modifier les clauses d'imposition des règlements numéros 377, 384 tel qu'amendé par 384-1, 386 tel qu'amendé par 386-1, 396, 397 tel qu'amendé par 397-2, 405 tel qu'amendé par 405-1, 408, 409 tel qu'amendé par 409-1 et 427 de l'ancienne Ville de Gatineau, 461, 532, 574, 588, 602, 625, 643, 652 et 669 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau, 53 de l'ancienne municipalité du Village de Templeton ainsi que 351, 361, 381, 393, 420, 421, 422, 425, 433, 445, 447, 481, 488 et 511 de l'ancienne Ville de Touraine et employer les soldes disponibles à d'autres fins."

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-884

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que cette assemblée soit ajournée temporairement.

Adoptée unanimement.

- Reprise de l'assemblée, toutes les mêmes personnes étant présentes.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-885

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

1o.- Liste des comptes payés du 1er au 30 novembre 1977:

TOTAL au 4 novembre 1977.....	\$ 110,837.37
TOTAL au 9 novembre 1977.....	\$ 120,651.00
TOTAL au 11 novembre 1977.....	\$ 288,684.42
TOTAL au 16 novembre 1977.....	\$ 27,679.22
TOTAL au 18 novembre 1977.....	\$ 92,979.18
TOTAL au 23 novembre 1977.....	\$ 25,919.19
TOTAL au 25 novembre 1977.....	\$ 795,569.10
TOTAL au 30 novembre 1977.....	<u>\$ 89,893.06</u>
	<u>\$1,552,212.54</u>



2o.- Listes des comptes à payer au capital:

21 novembre 1977.....	\$ 3,029.80
30 novembre 1977.....	\$ 723.78
1er décembre 1977.....	\$ 2,653.93
	\$ 6,407.51

3o.- Liste des comptes à payer - administration -

- 5 décembre 1977.....\$ 250,962.14

Monsieur le Conseiller Robert Labine s'abstient de voter sur le compte #90173 de la liste des comptes du 9 novembre 1977, en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

Le 2 décembre 1977.

Membres du Conseil Municipal,  
Hôtel de Ville,  
Gatineau, Québec.

CERTIFICAT DISPONIBILITE BUDGETAIRE

Je certifie par le présent certificat que selon les soldes aux livres le 1er décembre 1977, il y a des disponibilités budgétaires suffisantes à chacune des activités du budget pour couvrir la liste des comptes à payer du 5 décembre 1977 sauf dans les cas qui suivent:

02 83 340 Projet boulevard St-René:

Les dépenses sont couvertes par un règlement pour lequel nous attendons l'approbation du Ministre.

02 84 710 Programme d'Initiative Locale:

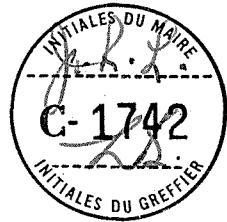
Ce projet s'autofinance par des revenus d'inscriptions et une subvention.

02 75 480 Programme estival (Loisirs):

Ce déficit est couvert par une subvention spécifique.

Robert Bélair, Directeur,  
Service des Finances.





- Monsieur le Conseiller Richard Trottier quitte son fauteuil.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-886

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté les directeurs des Services des Achats et des Travaux Publics à négocier des prix pour l'enlèvement de la neige dans le projet Mont-Cascades et le chemin partant de la route 307 jusqu'au centre de ski Mont-Cascades;

QUE lesdits directeurs ont présenté un rapport concernant le résultat de ces négociations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter l'offre de "Les Aménagements Mont-Cascades Limitée", pour le déneigement pour la saison 1977-78, des routes du Village Mont-Cascades, à raison de \$1,295.00 par mille plus la fourniture par la Ville de deux (2) voyages de trente (30) tonnes de sel.
- 2o.- D'accepter la proposition de la compagnie "Mont-Cascades Ski Lift Limitée", pour le déneigement pour la saison 1977-78, des autres rues et du chemin partant de la route 307 jusqu'à la pente de ski, à raison de \$950.00 par mille plus \$3,000.00 de fourniture de sel.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-887

ATTENDU QUE le 9 décembre 1966, par acte de vente passé devant Me Charles Munn, M. Henri Lapointe vendait à la Ville de Pointe-Gatineau, une partie du lot numéro 2 de la subdivision du lot 516 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE la Ville de Pointe-Gatineau a obtenu un jugement en reconnaissance judiciaire du droit de propriété de la Cour Supérieure, District de Hull, enregistré à Hull, le 31 octobre 1969, sous le numéro 186-050, par lequel jugement, la Ville devenait propriétaire de tout le lot numéro DEUX de la subdivision du lot CINQ CENT SEIZE (516-2) au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QU'il y a eu erreur et que le jugement aurait dû porter sur une partie seulement du lot numéro DEUX de la subdivision du lot CINQ CENT SEIZE (516-2) au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE la Commission Municipale de Québec est d'avis que cette erreur doit être corrigée en vertu des dispositions de l'article 475 du Code de Procédure Civile;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noel Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De rescinder, pour toute fin que de droit, la résolution numéro C-77-852 par laquelle la Ville abandonne tous ses droits à M. Henri Lapointe sur partie sud du lot 516-2 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.
- 2o.- D'autoriser Me John J. Kehoe, avocat, à prendre des procédures devant la Cour Supérieure pour corriger le jugement en reconnaissance judiciaire du droit de propriété accordé à l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau et enregistré à la Cour Supérieure du District de Hull, sous le numéro 186-050.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-888

ATTENDU QUE l'Association Canadienne d'Urbanisme, division du Québec, a pour objectif l'amélioration de la qualité du milieu où vivent les populations;

QUE cette Association a toujours été un allié des municipalités et du gouvernement du Québec dans la promotion d'une gestion cohérente et humaine du développement;

QUE les activités de cet organisme concernent la majorité des préoccupations du Ministère des Affaires Municipales;

QUE les municipalités ont besoin de l'existence d'un tel organisme qui puisse:

- 1o.- Les informer des rouages administratifs et gouvernementaux, ainsi que des modes d'intervention possibles, afin d'augmenter leur participation à la gestion de leur environnement.
- 2o.- Informer les différentes commissions d'urbanisme de la possibilité de bénéficier des travaux entrepris par d'autres commissions d'urbanisme au Québec et ainsi favoriser l'échange d'informations.
- 3o.- Informer les administrateurs municipaux des étapes à franchir pour l'élaboration d'un projet technique municipal en recherchant et en publiant les normes recommandées par les spécialistes.
- 4o.- Organiser, pour les administrateurs municipaux, les fonctionnaires du gouvernement et le public en général, des rencontres et des journées d'étude où tous peuvent se sensibiliser à un échange de points de vue et de compétences sur des sujets d'intérêt commun.



QUE ce Conseil considère que l'ACU-Québec doit continuer à poursuivre ses activités;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'informer le Ministère des Affaires Municipales que la Ville appuie l'Association Canadienne d'Urbanisme, division du Québec, dans ses démarches en vue d'obtenir une aide financière et que copie de la présente résolution soit transmise à cette Association.

Monsieur le Conseiller Noel Charette enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 1.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-889

ATTENDU QUE le directeur du Service des Incendies a présenté un rapport concernant le photocopieur utilisé par son Service;

QUE le volume de copies requis par ce Service est trop élevé pour la machine en place;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le responsable du Service des Communications à louer, de la compagnie "Xerox of Canada Limited", un photocopieur, modèle 660, au coût mensuel de \$90.00, pour le Service des Incendies.

Adoptée unanimement.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



#### RESOLUTION NUMERO C-77-890

ATTENDU QUE le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Canada offre un programme d'emplois intitulé "Canada au Travail" s'adressant à une main-d'œuvre non spécialisée;

QUE le programme offre une aide financière à raison de 100% du coût de la main-d'œuvre et près de 20% des bénéfices marginaux et autres frais pouvant être encourus par le projet;

QUE la Ville a soumis un projet totalisant une aide financière de \$48,523.00 échelonnée sur une période de dix-sept (17) semaines;

QUE le projet peut embaucher dix-sept (17) employés dont un directeur pour une période de dix-sept (17) semaines et seize (16) journaliers pour une période de seize (16) semaines, en étroite collaboration avec le Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada, à Gatineau;

QUE la municipalité de Gatineau assume tout déficit dépassant la somme de \$48,523.00 acceptée par le programme "Canada au Travail" et tel que stipulé par le contrat du projet Plein-Air Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



- 1o.- D'accepter la présentation du projet Plein-Air Gatineau dans le cadre du programme "Canada au Travail".
- 2o.- D'autoriser le chef de la division des Parcs et Aménagements, M. Guy Lalonde, à signer l'entente devant intervenir entre la municipalité et le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration concernant le projet Plein-Air Gatineau numéro 3038-EH-5.
- 3o.- D'autoriser le directeur du Service des Finances à créer les postes budgétaires nécessaires pour répondre à cette demande.
- 4o.- Que ce Conseil s'engage à combler tout déficit découlant de l'opération du projet Plein-Air Gatineau numéro 3038-EH-5 dans le cadre du programme "Canada au Travail".

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-891

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions du quatrième alinéa de la résolution numéro C-77-889, le Service des Loisirs et de la Culture est tenu de s'en tenir à l'intérieur de la subvention accordée par le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration pour la réalisation du projet Plein-Air Gatineau, dans le cadre du programme "Canada au Travail", et ce, de façon à ce que ledit projet n'occasionne aucun déficit.

Adoptée unanimement.

- Monsieur le Conseiller Richard Trottier reprend son fauteuil.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-892

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté un rapport à l'effet de combler la vacance au poste de réceptionniste;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions de la résolution numéro C-77-747, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à combler le poste de réceptionniste au Service des Communications.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-893

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a fait rapport du résultat des négociations avec le Syndicat des Cols Bleus de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu d'accepter le règlement intervenu entre la Ville et le Syndicat des Cols Bleus de Gatineau et d'autoriser son Honneur le Maire, le directeur du Service du Personnel et le greffier, à signer la convention collective et autres documents s'y rattachant, aux conditions intervenues.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-894

ATTENDU QUE le directeur du Service des Travaux Publics a présenté un rapport d'étude des soumissions reçues pour l'entretien des dépotoirs à neige et recommande, entre autre, de rejeter lesdites soumissions.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que ce Conseil:

- 1o.- Rejette toutes les soumissions reçues et autorise le remboursement des chèques de dépôt.
- 2o.- Autorise le greffier à publier des avis invitant des offres pour l'entretien des dépotoirs à neige.

Adoptée unanimement.

- Monsieur le Conseiller Fernand Larose quitte son fauteuil.

RESOLUTION NUMERO C-77-895

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir certains immeubles pour permettre la construction d'un étagement de voies à la hauteur de la voie ferrée, sur la rue Main;

QU'entente de principe est intervenue entre M. Aimé Leduc et les représentants du Conseil pour l'acquisition de son immeuble portant les numéros de lots 19B-169 partie et 19B-170 partie, rang I, canton de Templeton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller François Léclerc et résolu d'autoriser un dépôt de \$300.00 à M. Aimé Leduc, en considération de sa signature d'une offre de vente pour sa propriété; le tout étant conditionnel à ce que le projet de règlement décrétant l'exécution desdits travaux reçoive les approbations requises par les autorités gouvernementales.

Adoptée unanimement.

- Monsieur le Conseiller Fernand Larose reprend son fauteuil.



RESCINDÉ VOIR  
RES. C-77-901

LB

### RESOLUTION NUMERO C-77-896

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que les services de l'étude légale "Beaudry, Beaudry, Sarrazin et Letellier" soient retenus pour représenter la Ville dans la cause Jean Marcil -vs- la Ville de Gatineau devant être entendue par la Commission Municipale de Québec et que lesdits avocats soient autorisés à se procurer toute la documentation pertinente au dossier.

Adoptée unanimement.

### AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier l'article 2-8 du règlement numéro 380 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau afin d'ajouter la cuisson du pain dans un four dans la zone C/3.

### AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit concernant l'adoption d'un programme de restauration pour la partie du territoire connue sous le nom de "Champlain/St-Louis".

### AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels.

### AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 380 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau dans le but de créer de nouveaux secteurs de zones résidentielles et publiques ainsi que pour modifier les secteurs de zones existant sur le territoire compris entre la rue St-Louis, le boulevard Gréber, la rivière Gatineau et les lots arrières des rues Champlain et St-Antoine.

### AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour changer à Alphonse Dutil, le nom de la partie de la rue Parker située entre la rue Laurin et l'autoroute 550.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 30-71 de l'ancien Village de Templeton afin d'agrandir la zone CC/2 à même le secteur de zone RC/2 en incluant une partie des lots 14A et 14B ainsi que pour imposer des normes et des conditions particulières d'implantation et d'aménagement sur une partie desdits lots.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Robert Labine, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier l'article 5 du règlement numéro 98-77 afin de remplacer le montant "\$58,000.00" par "\$158,000.00".

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller François Leclerc, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 61-76 concernant la taxe d'affaires.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour remplacer les règlements des anciennes municipalités afin de créer un fonds de régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Ville.

RESOLUTION NUMERO C-77-897

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 41-7-77 pour modifier le règlement numéro 41-76 concernant la circulation à l'intérieur des limites de la Ville, soit et est approuvé tel que lu.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Fernand Larose,  
Robert Labine.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers:

Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

Rejetée sur division 6 contre 4.



RESOLUTION NUMERO C-77-898

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que le règlement numéro 102-77 concernant la rémunération payable au Maire et aux Conseillers, soit et est approuvé tel que lu.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu de modifier l'article -5- du règlement numéro 102-77 afin de lire que lesdites rémunérations s'appliqueront annuellement à compter du début de l'exercice financier de 1978.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,  
Jérôme Falardeau.

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Noel Charette,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Monsieur le Conseiller

Jérôme Falardeau.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noel Charette,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

Résolution principale rejetée sur division 9 contre 1.

Amendement rejeté sur division 8 contre 2.

RESOLUTION NUMERO C-77-899

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que le règlement



numéro 103-77 pour décréter l'exécution de certains travaux et pour l'appropriation de deniers à ces fins, soit et est approuvé tel que lu.

Monsieur le Conseiller Noel Charette s'abstient de voter à l'article -1.a- en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-900

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que l'assemblée soit ajournée au 19 décembre 1977.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 8 décembre 1977, à 17:30 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-901.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que les services de l'étude légale Taché et Pharand soient et sont retenus pour représenter la ville dans la cause Jean Marcil -VS- la Ville de Gatineau devant être entendue par la Commission Municipale du Québec, et que lesdits avocats soient autorisés à se procurer toute la documentation pertinente au dossier.

QUE la résolution C-77-896 soit et est rescindée pour toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.



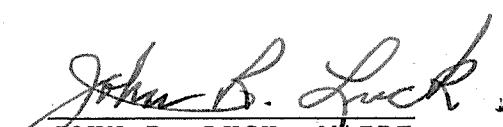
AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier l'article 1E du règlement numéro 103-77 pour décréter la reconstruction du poste de pompage ainsi que les raccordements à la conduite d'aqueduc de la rue Craik et pour apprécier des deniers pour payer le coût desdits travaux.

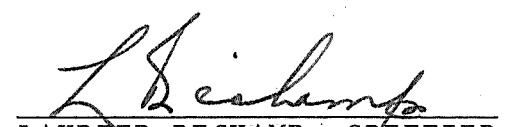
RESOLUTION NUMERO C-77-902

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.



JOHN R. LUCK, MAIRE



LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 19e jour du mois de décembre 1977, à 20:00 heures et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

RESOLUTION NUMERO C-77-903

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du Comité Administratif, tenue le 7. décembre 1977, soit et est ratifié tel que présenté.

Adoptée unanimement.



CORRESPONDANCE

- 1o.- M. Gaston Clermont, Député du Comté de Gatineau - entretien de l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique Limitée.
- 2o.- Ministre des Affaires Sociales - construction d'un hôpital dans Gatineau.

RESOLUTION NUMERO C-77-904

ATTENDU QUE le 6 décembre 1977, à 8:26 heures a.m., le poste C.K.C.H. a diffusé une chanson française considérée comme plutôt indécente et extrêmement vulgaire;

QUE ce Conseil est d'avis que des émissions aussi répugnantes devraient être diffusées à des heures plutôt tardives afin de ne pas offenser les jeunes enfants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil formule une plainte au Conseil de la Radio et de la Télévision Canadienne et demande de réprimander le poste C.K.C.H. pour son manque d'égard envers les jeunes citoyens de la région.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-905

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le directeur du Service des Finances à formuler une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires Municipales pour la construction de lignes d'aqueduc pour l'alimentation en eau potable pour le secteur Templeton; ladite documentation devant être transmise aux autorités provinciales dès l'adoption du règlement en question.

Adoptée unanimement.



### RESOLUTION NUMERO C-77-906

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés et Boileau & Associés à soumettre leurs plans et rapports concernant les traverses d'égout et d'aqueduc sous les autoroutes 550 et 50, à la Communauté Régionale de l'Outaouais et au Service de Protection de l'Environnement pour fin d'approbation de principe.

Adoptée unanimement.

### RESOLUTION NUMERO C-77-907

ATTENDU QUE les Directeurs des Services Techniques et des Finances ont formulé des recommandations de paiement des certificats ci-dessous indiqués et que les fonds à ces fins sont suffisants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des certificats suivants, à savoir:

- 1o.- Règlement numéro 85-77,  
Certificat numéro 3,  
Demix Limitée, \$1,687.50
- 2o.- Règlement numéro 87-77,  
Certificat numéro 2 final,  
Thom Construction Limitée, \$22,008.12  
Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et  
Associés - surveillance - \$1,069.80
- 3o.- Règlement numéro 505 (Touraine),  
Certificat final,  
Thom Construction Limitée,  
remise finale de la retenue, \$9,499.08
- 4o.- Règlement numéro 10-74-1-77,  
Certificat numéro 1 final,  
Les Constructions Deschênes, \$106,253.30  
Boileau et Associés,  
Honoraires de surveillance, \$6,414.64
- 5o.- Règlement numéro 72-76,  
Certificat numéro 2 final,  
Les Constructions Deschênes,  
remise de 50% de la retenue, \$10,793.18

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-908

ATTENDU QUE le Directeur du Service des Achats fait rapport à l'effet qu'un employé du magasin est absent pour une période indéterminée à cause de maladie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les indispositions de la résolution C-77-747, d'autoriser le Directeur du Service du Personnel à procéder à l'engagement d'un employé temporaire pour remplacer le préposé régulier et ce, pour une période ne devant pas dépasser vingt-six (26) semaines.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-909

ATTENDU QUE le Directeur du Service des Finances a présenté un rapport recommandant d'effectuer certains virements budgétaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser les virements budgétaires ci-dessous, à savoir:

<u>Service d'Urbanisme</u>	<u>Augmenter</u>	<u>Diminuer</u>
02 61 500 319 Autres frais/déplacement		100.
02 61 300 319 Autres frais/déplacement	100.	
02 61 400 121 Temps supplé./plein/temps		400.
02 61 200 121 Temps supplé./plein/temps	400.	
	\$ 500.	\$ 500.

Sûreté Municipale

02 21 000 649 Pièces et accessoires	1,885.
02 21 000 671 Papeterie et fourniture	950.
02 21 000 414 Cours de perfectionnement	2,835.
	\$ 2,835.
	\$ 2,835.



Augmenter    Diminuer

Loisirs et Culture  
Administration

02 71 00 671 Papeterie et fourniture de bureau	350.
--	------

Edifices & espaces verts

02 81 20 624 Bois	200.
02 81 20 649 Pièces et accessoires	<u>150.</u>
	<u>\$ 350.</u>
	<u>\$ 350.</u>

Services Techniques -  
Administration:

02 34 100 121 Temps supplé./plein temps	5,000.
--	--------

Pavage:

02 34 220 623 Ciment et béton	1,000.
02 34 220 624 Bois	900.
02 34 220 628 Terre végétale & tourbe	900.

Balayage - arrosage -  
nettoyage:

02 34 230 515 Location machinerie, véhicules & outils	2,000.
02 34 230 639 Autres matières non comestibles	3,500.

Enlèvement de la neige:

02 34 300 515 Location machinerie, véhicules & outils	33,300.
02 34 300 960 Remboursements pour clôtures mitoyennes	2,000.

Circulation & signalisation:

02 34 500 521 Entretien - travaux de voirie	4,000.
---	--------



Augmenter    Diminuer

Services Techniques (suite)  
Réseau d'aqueduc:

02 35 130 522	
Entretien - travaux	
d'aqueduc & d'égout	10,000.

Réseau d'égout:

02 35 140 522	
Entretien - travaux	
d'aqueduc & d'égout	4,000.

Ateliers - Police:

02 82 200 549	
Autre entretien de	
machinerie & équipement	2,000.

Ateliers - Travaux Publics:

02 82 300 631	
Essence et diesel	5,000.
02 82 300 649	
Autres pièces &	
accessoires	7,000.
<u>\$40,300.</u>	<u>\$40,300.</u>

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-910

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau a transmis sa résolution CA-77-72 du 18 novembre 1977, aux autorités municipales relativement au coût de construction des phases 1 et 2 du projet "Place d'Or", et dans laquelle il appert:

- 1o.- Que la Direction Régionale de la Société d'Habitation du Québec a transmis l'acceptation des coûts de réalisation des phases 1 et 2, et que, des sommes respectives de \$24,935.58 et \$21,093.45 pour les phases 1 et 2 du projet sont refusées au coût de réalisation.
- 2o.- Que selon le coordonnateur de la Société d'Habitation du Québec, des sommes se chiffrant à \$16,901.86 et \$17,511.73 peuvent être réclamées par la présentation à la société d'un état financier.

QUE le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'obtenir des informations supplémentaires à l'égard des sommes totales au coût de réalisation.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De rencontrer le Directeur Régional et le Coordonnateur de la Société d'Habitation du Québec pour discuter de la totalité des sommes que la Société d'Habitation refuse de reconnaître comme coût de réalisation pour les phases 1 et 2 du projet "Place d'Or".
- 2o.- De demander à l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau de présenter le détail complet des sommes ainsi refusées.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-911

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il propose par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes ci-dessous indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- Gulf Oil Canada Limitée, Lot: 5-37-1 du cadastre du Village de Pointe-Gatineau, Plan numéro: 22296-7830-S, Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 28 octobre 1977.
- 2o.- M. Hubert Fugère, Lots: 11A-28-1, 11A-28-2, 11A-29-1 à 11A-29-3, 11A-30-1 à 11A-30-3, 11A-31-1 et 11A-31-2, rang I, canton de Templeton, Plan numéro: S-1086-2302-N, Préparé par M. Raynald Nadeau, le 9 novembre 1977.
- 3o.- Société d'Aménagement de la Ferme Limbour, Lot: 6-325 et partie du lot 6, rang VIII, canton de Hull, Plan numéro: S-1094-2320-N, Préparé par M. Raynald Nadeau, le 25 novembre 1977.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-912

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a présenté un rapport relativement aux corrections à apporter au réseau d'aqueduc de l'ancienne Ville de Gatineau;

QU'il existe également un rapport préparé par Alary, Tanguay & Associés en 1970 à cet effet;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retenir les services de la firme les Ingénieurs-Conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés pour la mise à jour de cette étude conformément à l'esprit du rapport des Services Techniques présenté en Comité Général en date du 23 août 1977.

Que le coût de cette dépense soit chargé au poste budgétaire numéro 02 32 000 411.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-913

ATTENDU QUE lors de la réception des soumissions pour le recouvrement ou l'enfouissement sanitaire des déchets, les entrepreneurs ont fourni des prix pour des périodes de 2 à 5 années;

QUE ce Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les dépôts pour des périodes prolongées;

QU'à la suite d'une rencontre avec un officier du Service de Protection de l'Environnement il s'avère que la ville ne peut accepter les soumissions ci-avant mentionnées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy de rejeter les soumissions reçues pour le recouvrement et l'enfouissement sanitaire des déchets sur le dépotoir projeté sur les lots 521-1 et 525-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau et d'autoriser le remboursement des chèques de dépôt à tous les soumissionnaires concernés.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-914

ATTENDU QUE le Directeur-Adjoint du Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant le personnel contractuel avec recommandation de prolonger les contrats des personnes concernées pour une période de trois (3) mois;

Que ledit rapport recommande également que le solde budgétaire 1977 couvrant la rémunération des employés soit reporté au budget 1978;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif;



- 1o.- D'autoriser l'extension des contrats de Francis Lavoie et Louise Leclerc pour une période de trois (3) mois;
- 2o.- D'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer au début de l'année 1978, un virement budgétaire représentant le solde des argents non dépensés au budget du programme d'amélioration de quartiers.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-915

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a formulé des suggestions quant au nom de certaines rues;

QUE le Service d'Urbanisme appuie la proposition de la Société d'Aménagement de l'Outaouais en ce qui concerne le nom des rues de l'Aéroparc Industriel de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu des recommandations unanimes du Comité Administratif, de nommer les rues portant les numéros de cadastre ci-dessous comme suit, à savoir:

- 6-187-33-1, 6-187-41  
et 7A-61, rang VIII  
canton de Hull. Rue Le Génévrier
- 8A-59, rang X,  
canton de Hull. Rue Roberval

#### PARC INDUSTRIEL DE GATINEAU

- 5B-1, 6C-11, 6D-35  
ptie, 6D-38-1 et  
7B-9-3, rang II Rue Grandmaison
- 7B-6 et 6D-35 ptie,  
rang II Rue Poupore
- 6C-12, 6D-34 et 7B-7  
rang II Rue Routhier
- 6C-18, 6D-41 ptie et  
7B-10-1, rang II Rue Aumond
- 7B-11 et 6D-41 ptie  
rang II Rue Belcourt
- 6C-22, 6D-44, 6B-2  
et 7B-12, rang II Rue Atmec (continuité)

Monsieur le Conseiller Yves Audette enregistre sa dissidence à l'égard de la rue Le Génévrier.

Adoptée unanimement.



RESOLUTION NUMERO C-77-916

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a formulé une recommandation favorable au retrait du caractère de parc au lot 6-325-1, rang VIII, canton de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yves Audette secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retirer le caractère de parc sur le lot 6-325-1, rang VIII, canton de Hull.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-917

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant l'avant-projet du plan d'ensemble pour le lot 29 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, propriété de Les Immeubles Gatineau Ltée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le plan et le rapport d'accompagnement ainsi que les annexes de l'avant-projet d'ensemble du lot 29 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, propriété de Les Immeubles Gatineau Limitée et que ladite étude ainsi que les documents d'accompagnement soient transmis à la Communauté Régionale de l'Outaouais afin d'obtenir un avis de conformité au schéma.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-918

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des emprunts temporaires pour payer les dépenses pour l'année 1978 en attendant la perception des taxes de ladite année;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à contracter des emprunts temporaires avec la Banque Canadienne Nationale jusqu'à concurrence de \$2,600,000.00 pour l'année 1978, en attendant la perception des taxes de la même année;

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer les billets pour et au nom de la ville et les emprunts doivent être contractés graduellement en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.





RESOLUTION NUMERO C-77-919

Il proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy de confirmer les employés ci-dessous mentionnés, à leur fonction en conformité avec les dispositions des conventions collectives, à savoir:

- 1o.- HOTTE, Jean -  
policier, Service de la Police, le 4  
janvier 1978.
- 2o.- DAULT, Richard -  
policier, Service de la Police, le 18  
janvier 1978.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc d'inclure à la résolution principale la permanence de Pierre Nadeau, journalier, Division Hygiène, 26 décembre 1977.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Jérôme Falardeau  
François Leclerc

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette  
Richard Trottier  
Conrad Bouffard  
Noël Charette  
Honoré Séguin  
Julien Soucy  
Fernand Larose  
Robert Labine  
Rhéal Lalonde

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette  
Richard Trottier  
Conrad Bouffard  
Noël Charette  
Honoré Séguin  
Julien Soucy  
Jérôme Falardeau  
Fernand Larose  
Rhéal Lalonde  
Robert Labine

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Monsieur le Conseiller

François Leclerc

Amendement rejeté sur division 9 contre 2.

Résolution principale adoptée sur division 10 contre 1.



## RESOLUTION NUMERO C-77-920

ATTENDU QUE le Comité Général du Conseil, lors des sessions de révision des estimés budgétaires 1978, a décidé de décentraliser la gestion des arénas dans la Ville;

QU'il y a lieu de donner suite à cette décision pour entrer en vigueur en même temps que le budget 1978;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine:

1o.- D'abolir au Service des Loisirs et de la Culture, le poste de chef de la Division des arénas.

2o.- De désigner les personnes suivantes contremaîtres des arénas ci-après indiquées, à savoir:

- ARENA DE LA RUE CARON - M. Albert Brissette

- ARENA DE TOURAINE - M. Michel Major.

- STADE PIERRE LAFONTAINE - M. Raymond Proulx

Le traitement des personnes ci-haut mentionnées demeure identique à leur salaire actuel.

3o.- De muter M. Gérard Charbonneau au poste de préposé aux arénas.

Adoptée unanimement.

## RESOLUTION NUMERO C-77-921

ATTENDU QUE la résolution numéro C-76-796, modifiée par la résolution numéro C-77-671, a pour objet de confier l'entretien du dépotoir de Pointe-Gatineau à M. Maurice Gareau sur une base mensuelle à raison de paiements hebdomadaires de \$1,400.00;

QUE ce travail peut être effectué à un coût moindre;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu:

1o.- De mettre fin au contrat de M. Maurice Gareau pour le recouvrement des déchets au dépotoir de Pointe-Gatineau moyennant un avis de trente (30) jours.

2o.- De retenir les services de M. Wilfrid Mongeon, sur une base mensuelle à raison de paiements hebdomadaires de \$609.00, pour l'entretien du dépotoir de Pointe-Gatineau, en autant que ce dernier confirme par lettre son acceptation des termes ci-avant mentionnés, et s'engage à accepter les obligations de l'entrepreneur actuel.



Résolution pour différer:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard de référer la résolution principale au Comité Administratif, pour étude et rapport.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Julien Soucy,  
Robert Labine,

Son Honneur le Maire

John R. Luck.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Honoré Séguin,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc,

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc,

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Julien Soucy,  
Robert Labine,

Résolution pour différer est rejetée sur division 6 contre 6.

Résolution principale rejetée sur division 6 contre 5.

RESOLUTION NUMERO C-77-922

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que le Directeur du Service des Finances soit et est autorisé à négocier les emprunts temporaires avec la Banque Canadienne Nationale pour permettre le financement provisoire du règlement ci-bas mentionné, jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:



<u>NUMERO REGLEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>90%</u>
91-1-77	\$ 38,200.	\$ 34,380.
95-77	50,500.	45,450.
97-77	158,000.	142,200.

Que Son Honneur le Maire et le Directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets avec ladite Banque, les emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

#### RESOLUTION NUMERO C-77-923

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que la remise des chèques de dépôt aux Entreprises C.L.M. Limitée, pour le recouvrement final du dépotoir Labrosse soit référée au Comité Administratif.

#### EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers

Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,

#### CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc,

Résolution adoptée sur division 8 contre 3.

- Monsieur le Conseiller Richard Trottier quitte son fauteuil.

#### AVIS DE MOTION

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter la réfection des égouts sur une partie de la rue Notre-Dame, ainsi que la relocalisation de la conduite d'aqueduc et pour autoriser un emprunt pour en payer le coût.



AVIS DE MOTION

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 5-75 et ses amendements afin de modifier l'annexe "A" dudit règlement, se rapportant à la régie et l'administration de l'aqueduc.

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 106-77, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la municipalité.

- Monsieur le Conseiller Richard Trottier reprend son fauteuil.

RESOLUTION NUMERO C-77-924

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que le règlement numéro 103-1-77, concernant l'exécution de travaux sur la rue Craik soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-925

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 105-77, concernant la construction de clôtures dans le secteur rural soit et est approuvé tel que lu.

Messieurs les Conseillers Noël Charette et Conrad Bouffard enregistrent leur dissidence à l'égard de l'article 5, dudit règlement.

Adoptée.

RESOLUTION NUMERO C-77-926

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 106-77, concernant le régime de rentes des employés municipaux soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

RESOLUTION NUMERO C-77-927

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 107-77, concernant le budget 1978 soit et est approuvé tel que lu.



AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc de modifier l'article 2, du règlement numéro 107-77 pour établir le taux de la taxe foncière de \$19.87 par \$1,000.00 d'évaluation et de réduire les appropriations budgétaires suivantes des montants ci-dessous indiqués, à savoir:

02 14 100 730 Immobilisation terrain	-\$25,000.00
02 42 000 411 Service scientifique et de génie	-\$50,000.00
02 18 000 210 Fond de retraite	-\$75,000.00
02 11 000 419 autres services professionnels	-\$12,000.00

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard d'autoriser au budget de l'année 1978 un virement budgétaire de \$3,000.00 du poste 02 10 100 312 au poste 02 42 000 411.

EN FAVEUR DE LA 2o AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Jérôme Falardeau,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
François Leclerc.

CONTRE LA 2o AMENDEMENT:

Monsieur le Conseiller

Rhéal Lalonde.

EN FAVEUR DE LA 1o AMENDEMENT:

Monsieur le Conseiller

Jérôme Falardeau.



CONTRE LA 1<sup>e</sup> AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Noël Charette,  
Honoré Séguin,  
Julien Soucy,  
Fernand Larose,  
Robert Labine,  
Rhéal Lalonde,  
François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Monsieur le Conseiller

Jérôme Falardeau.

Le 2<sup>e</sup> amendement adopté sur division 10 contre 1.

Le 1<sup>e</sup> amendement rejeté sur division 10 contre 1.

Résolution principale adoptée sur division 10 contre 1.

RESOLUTION NUMERO C-77-928

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER